



## **PANORAMA DE PRESSE**

17/06/2010 - 07h41

**CGT**

## Sommaire

### Reforme des retraites (29 Documents)

**Les Echos - 17/06/2010 - [La réforme des retraites aura des effets massifs mais laisse planer l'incertitude pour l'avenir](#)** (922 mots)

L'âge de départ à la retraite est relevé à 62 ans en 2018. Un rythme rapide qui permet, avec de nouvelles recettes, de réduire massivement les déficits à cet horizon. Le gouvernement espère contenir la mobilisation, qu'il anticipe forte, avec des mesures de compensation. Les syndicats et l'opposition critiquent une réforme « injuste » et de court terme.

**Les Echos - 17/06/2010 - [Cotisations des fonctionnaires : la négociation salariale sera explosive](#)** (758 mots)

Le taux de cotisation salariale des agents (7,85 %) va être aligné sur celui du privé (10,55 %) d'ici à 2020. Remontés, les syndicats craignent des pertes de pouvoir d'achat dans un contexte de rigueur salariale annoncée.

**La Tribune - 17/06/2010 - [Les allègements de charges sur les bas salaires écornés](#)** (369 mots)

Le Medef, qui approuve par ailleurs la réforme des retraites, conteste ces 2 milliards d'euros d'économies.

**L'Humanité - 17/06/2010 - [« Les soixante ans resteront l'âge de départ à la retraite de ceux qui sont »](#)** (448 mots)

« Les soixante ans resteront l'âge de départ à la retraite de ceux qui sont usés par leur travail » Les salariés astreints à des travaux pénibles qui, jusqu'alors, devaient, comme les autres, attendre...

**La Croix - 17/06/2010 - [« De nombreuses personnes usées par le travail vont être exclues d'une retraite anticipée »](#)** (601 mots)

Pour Arnaud de Broca, la pénibilité de certains métiers n'est pas suffisamment reconnue dans cette réforme

**La Tribune - 17/06/2010 - [Les mesures pour adoucir le passage à 62 ans](#)** (241 mots)

Les salariés ayant commencé à travailler tôt pourront partir avant 62 ans, sous réserve d'avoir la durée de cotisation nécessaire majorée de 8 trimestres. Ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou...

**Les Echos - 17/06/2010 - [Le maintien de la possibilité de départs précoces vise à adoucir la réforme](#)** (721 mots)

Le relèvement de l'âge légal touchera les salariés ayant commencé à travailler jeunes mais ils continueront à partir plus tôt. La prise en compte de la pénibilité sera en revanche très limitée.

**L'Humanité - 17/06/2010 - [Une gigantesque injustice](#)** (614 mots)

Il suffirait de deux chiffres rapprochés pour discréditer la réforme Sarkozy des retraites : les plus fortunés ne cotiseraient que pour 1 % de leurs revenus quand les salaires des fonctionnaires seraient amputés de 3 %.

**La Croix - 17/06/2010 - [L'utilisation anticipée du Fonds de réserve des retraites \(soit 34,5 milliards\)](#)** (660 mots)

L'utilisation anticipée du Fonds de réserve des retraites (soit 34,5 milliards en 2010), créé en 1999 pour faire face au « papy-boom » à l'horizon 2020. Pour améliorer l'emploi des seniors, le gouvern...

**La Tribune - 17/06/2010 - [L'éditorial de Erik Izraelewicz](#)** (397 mots)

Pour la retraite, en avant !

**Le Figaro (matin) - 17/06/2010 - [Un risque réfléchi](#)** (486 mots)

Cette décision majeure et difficile s'accompagne d'un alignement progressif des fonctionnaires sur les salariés du privé, d'une augmentation raisonnable de prélèvements sur les hauts revenus, les di...

**Le Figaro Economie (matin) - 17/06/2010 - [Retraites : huit ans pour ramener les comptes à l'équilibre](#)** (937 mots)

SOCIAL « Responsable », « raisonnable », « efficace ». Présentant hier matin la réforme des retraites, Éric Woerth a aligné les adjectifs, s'attachant à démontrer la crédibilité du plan gouvernemen...

**Les Echos - 17/06/2010 - [Les syndicats de la SNCF très remontés malgré un calendrier spécifique](#)** (589 mots)

La réforme ne sera appliquée qu'à partir de 2017 pour les régimes spéciaux. Mais elle sera appliquée. Une grève unitaire est annoncée le 24 juin à la SNCF.

**Le Monde - 17/06/2010 - [Une communication très habile pour une réforme injuste](#)** (624 mots)

DE BALLONS d'essais lâchés à l'Elysée pour être aussitôt démentis en campagne officielle, de vraies fausses concertations au document d'orientation, de réunions formelles en rencontres informelles, l...

**Libération - 17/06/2010 - [Retraites, les salariés passent à la caisse](#)** (1418 mots)

«Juste» et «équilibré» : ce seront, dans les jours qui viennent, les deux mots que les membres de la majorité devraient répéter à l'envi dans les médias pour qualifier le projet de réforme des retrain...

**Libération - 17/06/2010 - [L'occasion manquée de Nicolas Sarkozy](#)** (475 mots)

Nicolas Sarkozy a-t-il gagné hier ses galons de grand réformateur ? La réforme des retraites permettra-t-elle au Président de se présenter demain devant les Français avec un vrai bilan «de rupture», ...

**Libération - 17/06/2010 - [«C'est indigne d'une démocratie»](#)** (1303 mots)

Une page de l'histoire sociale française s'est tournée, hier matin, avec l'annonce du départ légal à la retraite à 62 ans. Toute la journée, le monde politique et syndical a commenté, célébré ou pour...

**L'Humanité - 17/06/2010 - [Du côté des syndicats, on fourbit les armes...](#)** (389 mots)

Toutes les organisations pointent avec les mêmes mots, ou presque, l'injustice du projet gouvernemental. Elles appellent les salariés à montrer leur détermination dès le 24 juin.

**La Tribune - 17/06/2010 - [Des marges de manoeuvre très étroites pour les organisations syndicales](#)** (505 mots)

Les syndicats savent qu'ils ne pourront pas arracher des concessions majeures avant la finalisation du projet de l'exécutif vendredi. Et joueront leur va-tout le 24 juin.

**Le Monde - 17/06/2010 - [Gauche et syndicats cherchent la réplique au plan rigoureux de réforme des retraites](#)** (1024 mots)

62 ans L'âge légal auquel sera progressivement portée la retraite d'ici à 20182018 L'année où la retraite à taux plein sera de droit à 67 ans (contre 65 ans actuellement) 10,55% Le nouveau taux de co...

**Libération - 16/06/2010 - [Syndicats L'union malgré tout](#)** (373 mots)

Journée sombre pour les syndicats. La présentation ce matin de la réforme des retraites, dans un climat social d'apparence calme, marque la défaite provisoire de leur action. Fortement opposés au pro...

**Le Figaro Economie (matin) - 17/06/2010 - [Chérèque : « Cette réforme est une provocation »](#)** (526 mots)

PROPOS RECUEILLIS PAR Olivier Auguste et Marc Landré LE FIGARO. - Que pensez-vous de cet avant-projet de loi ? François CHÉRÈQUE. - C'est une réforme injuste et à court terme, quasiment une provocation...

**Libération - 16/06/2010 - [L'opinion résignée, mais jusqu'à quand ?](#)** (690 mots)

Jeu, mais ni set, ni match. Pas encore. Dans la bataille de l'opinion qui oppose gouvernement et syndicats autour de la réforme des retraites, «le coup de sifflet final n'a pas encore retenti», estim...

**Ouest-France - 17/06/2010 - [La fin d'un tabou](#)** (589 mots)

Ceux qui doutaient non sans arguments de sa vraie capacité à réformer devront sans doute se faire une raison. En sifflant la fin de la retraite à 60 ans, Nicolas Sarkozy peut enfin espérer accroc...

**Sud Ouest - 17/06/2010 - [2018 ou 2012 ?](#)** (492 mots)

Actualité ÉDITORIAL 2018 ou 2012 ? Soixante-deux ans. C'est l'âge qu'aura Nicolas Sarkozy en 2017 lorsqu'il prendra sa retraite, pour peu que les Français lui accordent un second mandat. Lui qui a co...

**Paris-Normandie - 17/06/2010 - [L'editorial de michel lepinay](#)** (583 mots)

Une réforme sans concession Et voilà. La réforme la plus importante, et peut-être la plus risquée, du quinquennat Sarkozy est dévoilée. Pour la forme, le gouvernement attend maintenant la position des...

**La Nouvelle République Centre-Ouest - 17/06/2010 - [Génération](#)** (350 mots)

» édit

**L'Alsace - 17/06/2010 - [Une génération](#)** (443 mots)

En reculant progressivement l'âge de la retraite à 62 ans, le gouvernement clôt l'ère de la « génération Mitterrand ». D'ici juillet 2011, date du début de l'application de la réforme, la retraite à ...

**Le Monde.fr - 17/06/2010 - [Retraites : Les syndicats critiquent la réforme, le patronat applaudit](#)** (720 mots)

Comme prévu, syndicats et patronat ont un avis résolument opposé sur les mesures annoncées par le gouvernement, mercredi 16 juin, pour réformer le système de retraite. "Cette réforme me paraît assez ...

**Mouvements sociaux (1 Document)**

**L'Humanité - 17/06/2010 - [« Grève des chômeurs » à Carhaix](#)** (343 mots)

Une trentaine de personnes occupent le Pôle emploi de la ville pour se faire entendre.

**Actualité sociale (1 Document)**

**Les Echos - 17/06/2010 - [Portage salarial : la CGC signe le projet d'accord](#)** (187 mots)

...

**Europe et international (2 Documents)**

**Les Echos - 17/06/2010 - [Espagne : les réformes économiques et sociales piétinent](#)** (560 mots)

Mis sous pression par les marchés financiers, le chef du gouvernement est en difficulté. Si son plan d'austérité est lancé, la réforme du marché du travail n'est qu'intérimaire et celle des retraites paraît encaimée.

**Les Echos - 17/06/2010 - [Italie : le report programmé jusqu'en 2050](#)** (461 mots)  
DE NOTRE CORRESPONDANT À ROME. ...

## **Reforme des retraites**

Jeudi 17 Juin 2010

## La réforme des retraites

### La réforme des retraites aura des effets massifs mais laisse planer l'incertitude pour l'avenir

L'âge de départ à la retraite est relevé à 62 ans en 2018. Un rythme rapide qui permet, avec de nouvelles recettes, de réduire massivement les déficits à cet horizon. Le gouvernement espère contenir la mobilisation, qu'il anticipe forte, avec des mesures de compensation. Les syndicats et l'opposition critiquent une réforme « injuste » et de court terme.

C'est le paradoxe de la réforme des retraites présentée hier, ou son équilibre, selon le point de vue où l'on se place. Elle aura des conséquences rapides et fortes sur les assurés et sur les finances publiques, mais son horizon s'arrête très tôt, dans huit ans, autant dire demain en matière de retraite. En choisissant ce nouvel âge de départ - 62 ans - et cette date - 2018 -, le gouvernement espère envoyer deux messages, a priori contradictoires.

Premier message, la réforme réduit fortement les déficits, car son rythme est « rapide », comme l'a souligné hier le ministre du Travail, Eric Woerth. L'âge légal d'ouverture des droits sera relevé de quatre mois par an à partir de juillet 2011. C'est aller deux fois plus vite que chez nos voisins européens. « On fait mieux que les Allemands », insistait-on hier à l'Elysée, où les regards sont rivés sur les écarts de taux d'intérêt entre la France et l'Allemagne.

« Un pays éruptif »

Les mesures d'âge ne comblent pas à elles seules les déficits, mais elles permettent des économies massives : 20 milliards d'euros par an à l'horizon de 2020. « C'est énorme », a commenté le ministre du Travail. Et elles s'accompagnent de nouvelles recettes pour un montant non négligeable, même s'il est insuffisant à court terme (3,7 milliards). La réforme doit ainsi réduire le déficit public de près de 0,5 % de PIB dès

2013. Autre élément de crédibilité vis-à-vis des marchés, l'exécutif se montre prudent sur le transfert des cotisations de l'assurance-chômage vers l'assurance-vieillesse, prévu à partir de 2015. Il n'en attend que des recettes minimales pour boucler la réforme.

Mais si l'exécutif surveille de près la réaction des marchés, il redoute aussi de fortes turbulences sociales dans les semaines qui viennent. « Cela ne va pas être une partie de plaisir et c'est normal, la France est un pays éruptif », s'attend-on à l'Elysée. C'est donc le sens du deuxième message qu'il espère faire parvenir à l'opinion : en affichant un objectif à 62 ans, la réforme n'est pas trop dure, puisqu'il a longtemps été question d'aller jusqu'à 63. Avec un risque important tout de même : en ne disant rien sur l'après-2018, on ne rassure pas les salariés nés après 1956, qui ne savent pas quelles seront les règles en vigueur au moment où ils prendront leur retraite. De fait, le « rendez-vous » prévu en 2018 devra accoucher d'une nouvelle réforme au vu des besoins à l'horizon 2030 (25 milliards de plus qu'en 2020 !).

**Les mesures clés**

- ▶ L'âge légal passe à 62 ans en 2018
- ▶ La retraite sans décote passe à 67 ans
- ▶ La durée de cotisation passe à 41,5 ans
- ▶ Le taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du secteur privé en dix ans
- ▶ 3,7 milliards de taxes nouvelles

Les Echos / Photo : Reuters

### L'impact sur les différentes générations

Date de naissance	Age de départ avant la réforme	Date de départ
1 <sup>er</sup> juillet 1951	60 ans	1 <sup>er</sup> juillet 2011
1 <sup>er</sup> janvier 1952	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2012
1 <sup>er</sup> janvier 1953	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2013
1 <sup>er</sup> janvier 1954	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2014
1 <sup>er</sup> janvier 1955	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2015
1 <sup>er</sup> janvier 1956	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Génération suivantes	60 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2017

id / Source : ministère du Travail

Pour contrer la colère des syndicats,

Nicolas Sarkozy, François Fillon et Eric Woerth insistent par ailleurs sur le côté « juste » de la réforme. Le gouvernement fait en particulier un geste pour les salariés qui ont commencé à travailler jeunes, et qui seront les plus pénalisés par la réforme. Le dispositif « carrières longues », qui permet un départ anticipé lorsque l'on a suffisamment cotisé, est aménagé mais maintenu. 90.000 assurés continueraient à en bénéficier tous les ans. Jean-Louis Malys (CFDT), par ailleurs vent debout contre la réforme, se dit d'ailleurs « satisfait », car le dispositif « n'est pas durci ». Eric Woerth recevra les partenaires sociaux aujourd'hui et demain pour intégrer d'éventuelles modifications au projet, notamment en ce qui concerne les carrières longues, la pénibilité et les polypensionnés.

#### Préavis de grève à la SNCF

Autre point clef : le rapprochement des règles en vigueur dans le public et le privé. Une demande très forte de l'opinion, surtout à droite. Soupesées jusqu'au dernier moment, les mesures annoncées tentent le grand écart entre l'harmonisation et le souci de ne pas trop mobiliser les fonctionnaires. On ne touche donc pas au mode de calcul de la pension - impossible si on ne remet pas à plat le système de rémunération, argumente Eric Woerth. Mais on aligne les taux de cotisation, au risque d'amputer le pouvoir d'achat.

L'opposition a fustigé hier des mesures « injustes » et utilisé un nouvel angle d'attaque : l'horizon rapproché de la réforme. « Après 2018, c'est le trou noir ! Il faudra tout recommencer », a estimé la première secrétaire du PS, Martine Aubry.

« C'est une réforme injuste et à court terme, quasiment une provocation », a jugé de son côté le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, dans une interview au Figaro.fr. La CGT a demandé au gouvernement de « réécrire » son projet. A la SNCF (où les agents verront leur âge de départ augmenter à partir de 2017), un préavis de grève unitaire est prévu pour le 24 juin, date de la prochaine mobilisation.

L'avant-projet de loi sera transmis demain pour avis aux caisses de Sécurité sociale et aux organismes consultatifs des fonctions publiques. Il sera présenté en Conseil des ministres le 13 juillet.

**VINCENT COLLEN**



Jeudi 17 Juin 2010

## La réforme des retraites

### Cotisations des fonctionnaires : la négociation salariale sera explosive

**Le taux de cotisation salariale des agents (7,85 %) va être aligné sur celui du privé (10,55 %) d'ici à 2020. Remontés, les syndicats craignent des pertes de pouvoir d'achat dans un contexte de rigueur salariale annoncée.**

Eric Woerth et Georges Tron, son secrétaire d'Etat à la Fonction publique, avaient promis de ne pas faire des fonctionnaires des « boucs émissaires ». Ils n'en sont pas moins décidés à leur imposer un effort important pour redresser les comptes. Après avoir agité le chiffon rouge d'une refonte du mode de calcul des pensions, basé sur les six derniers mois de salaire, l'exécutif préfère jouer sur le levier de la cotisation salariale, même s'il a longuement hésité à le faire. La modification de la règle des six mois pour les futures embauches avait aussi été envisagée.

Ce choix aura un coût notable pour les agents. L'alignement complet du taux de cotisation des fonctionnaires (7,85 %) sur celui du privé (10,55 %) à l'horizon de 2020 va représenter une hausse de 0,27 point par an. « A salaire équivalent, la pension d'un fonctionnaire est similaire, voire supérieure, à celle d'un salarié du privé. En revanche, l'effort contributif est sensiblement plus faible », justifie le ministère du Travail, en évoquant une mesure « équitable ». Elle devrait rapporter 3 milliards par an à partir de 2020.

Les syndicats dénoncent l'ampleur de la mesure. Ils ne sont pas opposés au principe d'une hausse des cotisations, mais exigent qu'elle soit compensée par des augmentations de salaire. Hors, dans un contexte de gel des dépenses publiques, ils craignent d'être victimes d'un effet ciseaux. « La hausse pendant dix ans de la cotisation [...] conduit à baisser progressivement le pouvoir d'achat »,

dénonce FO.



Georges Tron, secrétaire d'Etat à la fonction publique

En réponse, Georges Tron fait valoir que l'effort demandé (6 euros de cotisation en plus par mois en moyenne) est « étalé sur une longue période » et représente à ce titre « une faible contribution dans l'absolu au regard de l'effort financier qui était nécessaire ». Selon lui, les dispositifs naturels de progression des rémunérations (ancienneté notamment) suffiront à compenser cet effort. La négociation salariale triennale dans la fonction publique doit s'ouvrir vendredi 25 juin. Alors que le gouvernement n'exclut pas un gel du point d'indice, elle s'annonçait déjà très compliquée. Elle risque d'être explosive.

Un contexte tendu

Dans un contexte déjà très tendu, sur

fond de réforme de l'Etat, l'exécutif prend le risque de relancer la mobilisation des fonctionnaires. Elle restait jusqu'ici limitée, la résignation l'emportant sur le mécontentement.

Cet équilibre pourrait basculer. « A force de charger la barque, le baril de poudre va exploser », prévient la CGT. L'Elysée est conscient du risque, mais décidé à rester ferme. La hausse de la cotisation est d'autant moins négociable que d'autres arbitrages se sont faits à minima. Si l'âge légal de départ est porté à 62 ans comme dans le privé, les 900.000 agents en catégorie active (policiers, pompiers...) verront leur âge de départ décalé de 2 ans mais conserveront des départs anticipés à 52 ou 57 ans contre 50 ou

55 ans aujourd'hui. Un temps envisagé, la refonte des postes classés catégorie active a été écartée. Pour les régimes spéciaux (SNCF, RATP, etc.), le relèvement de l'âge légal de départ ne débutera qu'en 2017 (lire page 6). Les infirmières pourront encore partir à 57 ou 60 ans. L'exécutif espère ainsi limiter la grogne de ces populations à forte capacité de mobilisation. Par ailleurs, la durée de service pour l'obtention d'une pension militaire passera de 15 à 17 ans pour les non-officiers et de 25 à 27 ans pour les officiers.

Une mesure phare n'a toutefois pas échappé à la chasse aux avantages historiques promise par Eric Woerth : dès 2012, les mères de trois enfants ne pourront plus partir après 15 ans de service (lire ci-dessous). La réforme va en outre durcir les

Les reports de l'âge légal de départ dans la fonction publique

Catégorie	Âge légal de départ
Fonctionnaires hors catégories actives	60 ans
Police nationale	60 ans
Administration pénitentiaire	50 ans
Contrôleurs aériens	50 ans
Police municipale	50 ans
Pompiers	55 ans
Départementaux	55 ans
Industriels	60 ans
Infirmières diplômées (à partir de 2012)	60 ans

conditions d'accès au minimum toutefois préservé d'autres avantages veufs et veuves des agents de l'Etat.  
garanti. « Au nom de l'équité, c'est un temps visés, comme le versement  
l'alignement des droits par le bas », sans conditions de ressources ou  
dénonce la CGT. Le gouvernement a d'âge des pensions de réversion aux

**DEREK PERROTTE**

**Tous droits réservés : Les Echos**  
**729C63AC8030F00CF5DE17208605E1162CC00440E75B5F0AEB872AA**

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)



Edition de La Tribune

Jeudi 17 Juin 2010

## Evénement

# Les allègements de charges sur les bas salaires écornés

**Le Medef, qui approuve par ailleurs la réforme des retraites, conteste ces 2 milliards d'euros d'économies.**

L'effet d'aubaine a maintes fois été pointé du doigt. Pour financer sa réforme des retraites, l'exécutif a décidé d'y mettre un terme. Le projet présenté mercredi prévoit, en effet, que la base de calcul des allègements de charges sur les bas salaires serait désormais le salaire annuel et non mensuel.

La modification est loin d'être anodine. Jusqu'à maintenant, ces allègements dégressifs jusqu'à 1,6 smic ne tenaient compte ni des treizième ou quatorzième mois ni des primes versées par les entreprises. Demain, en intégrant l'ensemble des rémunérations perçues sur un an, des salariés, hier éligibles au mois le mois, sortiront du dispositif. Économie estimée par l'exécutif : deux milliards d'euros par an en

2011, puis 2,4 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Mais déjà, les organisations patronales montent au créneau contre ce changement de règle. « L'annualisation des allègements de charges serait une mesure très dommageable pour toutes les entreprises de mains-d'oeuvre », regrettait, mercredi, le Medef dans un communiqué. « Le choix d'annualiser les exonérations de charges est de nature à limiter la création d'emplois et à alourdir la charge administrative des entreprises », renchérisait l'UPA (artisanat). Lors de leur rencontre avec Éric Woerth cette semaine ou lors de l'examen du texte au Parlement à l'automne, les organisations patronales tenteront d'inverser la tendance en agitant le

spectre des destructions massives d'emplois.

Pourtant, dans un rapport d'octobre 2009, le Conseil des prélèvements obligatoires relativisait l'impact de l'abandon de la mensualisation sur l'emploi. « Cette pratique est très répandue dans le secteur financier, l'immobilier, le conseil et l'assistance, et l'édition. À l'inverse, elle est rare dans l'industrie ou dans le secteur sanitaire et social. Un meilleur encadrement permettrait des gains de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros dont le coût serait essentiellement supporté par les secteurs protégés », soulignait le conseil.

Agnès Laurent

Jeudi 17 Juin 2010

## Cuisine

### **« Les soixante ans resteront l'âge de départ à la retraite de ceux qui sont**

« Les soixante ans resteront l'âge de départ à la retraite de ceux qui sont usés par leur travail »

Les salariés astreints à des travaux pénibles qui, jusqu'alors, devaient, comme les autres, attendre soixante ans pour partir, auront, demain, le droit de partir à soixante ans. A une condition cependant : que leur état de santé ait été dégradé à la suite d'exposition à des facteurs de pénibilité, au point qu'il leur vaille un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20 % ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle (ou pour accident du travail provoquant des troubles de même nature). S'ils remplissent ce critère, ils ne subiront donc pas le report de l'âge légal à soixante-deux ans et pourront partir à soixante ans avec le taux plein quel que soit leur nombre de trimestres. Comme on le craignait, le gouvernement a choisi le

système de prise en compte de la pénibilité le plus restrictif. Selon sa propre estimation, pas plus de 10 000 personnes en profiteront. Il refuse d'aller au-delà, prétendant ne pas disposer de moyens d'établir rigoureusement un seuil d'exposition à la pénibilité entraînant, très probablement, des conséquences sur la santé. De nombreux spécialistes disent le contraire et jugent possible d'établir un droit à départ anticipé en fonction de durées d'exposition. Beaucoup d'études montrent le lien entre conditions de travail pénibles et pathologies, qui peuvent se déclencher avant mais aussi après la retraite. C'est le cas notamment de l'exposition à des produits cancérigènes, qui concerne plus de 2 millions de salariés. Chaque année, on enregistre 20 000 cancers professionnels et 15 000 décès des suites de ces maladies. La CGT

estime que 15 % des salariés sont soumis à des travaux pénibles (port de charges lourdes, environnement agressif, postures physiques pénibles, travail de nuit, horaires décalés). Le dispositif retenu par le gouvernement sera financé par la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale. Le projet de réforme prévoit d'autre part de prolonger le dispositif « carrières longues » permettant aux assurés ayant commencé à travailler très tôt (quatorze, quinze, seize ans), de partir avant soixante ans, et de l'étendre à ceux ayant démarré leur activité à dix-sept ans. A la condition d'avoir une durée d'assurance de deux ans plus longue que la durée requise pour le taux plein.



Edition de La Croix

Jeudi 17 Juin 2010

## Réforme des retraites

**entretien Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fédération nationale des  
accidentés du travail et des handicapés (Fnath)**

### **« De nombreuses personnes usées par le travail vont être exclues d'une retraite anticipée »**

**Pour Arnaud de Broca, la pénibilité de certains métiers n'est pas suffisamment reconnue dans cette réforme**

Etes-vous soulagé que cette réforme prévoit le maintien du départ à 60 ans pour « pénibilité » ?

ARNAUD DE BROCA : Il ne pouvait en être autrement : le texte n'aurait pas été tenable aux yeux de la société. Relever l'âge de la retraite pour tous aurait entraîné une inégalité sociale majeure du fait des différences d'espérance de vie. Cela dit, les dispositions sur la pénibilité suscitent à la fois notre déception et notre colère.

Que leur reprochez-vous ?

D'abord l'obligation de voir sa santé déjà altérée au moment du départ à la retraite pour partir à 60 ans. Cela exclut par nature tous les salariés qui auront été longtemps exposés à des substances cancérigènes. Les maladies découlant de cette exposition ont toutes les chances de se déclarer après le départ et donc d'entraîner un raccourcissement de la vie après la retraite. Par ailleurs, nous sommes contre le principe d'un droit accordé de manière individuelle. On sait parfaitement qu'il existe des métiers qui cassent les gens et altèrent la santé des salariés.

Notamment, ceux qui passent leur vie exposés à des produits dangereux, à porter de lourdes charges ou encore à travailler en horaires décalés. De fait, le texte va exclure d'une retraite anticipée de nombreuses personnes usées par le travail. D'autant que la loi impose un seuil minimum de 20 % d'incapacité de travail pour pouvoir entrer dans le dispositif. Que représente concrètement ce taux de 20 % en termes de troubles ?

Ce sont les médecins de la Caisse primaire d'assurance-maladie qui déterminent le pourcentage d'incapacité. Un taux de 20 % correspond déjà à des troubles lourds. Prenons le cas des fameux troubles musculo-squelettiques dont sont atteints une multitude de salariés. Après une trentaine d'années de travail, une caissière qui s'est tenue toujours de travers et qui souffre violemment de son épaule atteint rarement les 20 %. Ce taux exclut des douleurs mêmes intenses des poignets, des épaules ou du dos. Je vous parie même que l'on va voir dans les prochaines années exploser le nombre d'incapacités à un taux de 18 ou de 19 %, juste à la limite du

seuil pour entrer dans le dispositif.

Quelles sont vos propositions en matière de retraite anticipée ?

Outre un recensement des métiers pénibles dans lequel seraient inclus ceux où les salariés ont été exposés à des substances dangereuses, il faut encore abaisser l'âge de retraite anticipée. On nous présente comme un immense progrès que les salariés usés puissent partir demain à 60 ans. Mais peu d'entre eux arrivent aujourd'hui à travailler jusqu'à cet âge. Nous nous sommes donc basés sur le cas des travailleurs de l'amiante et demandons que les salariés bénéficient d'une année anticipée pour 3 ans de travaux pénibles, cela dans une limite de 7 ans. Ce qui leur offre la possibilité de solder leur retraite à 55 ans. En fait, une seule disposition nous donne satisfaction, c'est que ce sont les entreprises qui la financeront. Ce qui est normal puisque ce sont bien elles qui ont créé les risques pour les salariés.

RECUEILLI PAR  
MICHEL WAINTROP



Edition de La Tribune

Jeudi 17 Juin 2010

## Evénement

# Les mesures pour adoucir le passage à 62 ans

CARRIÈRES LONGUES ET  
TRAVAIL PÉNIBLE

Les salariés ayant commencé à travailler tôt pourront partir avant 62 ans, sous réserve d'avoir la durée de cotisation nécessaire majorée de 8 trimestres. Ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans pourront partir à 58 ou 59 ans. Ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans pourront partir à 60 ans (59 ans aujourd'hui). Idem pour ceux qui ont

commencé à travailler à 17 ans. Jusqu'à présent, ceux-ci n'étaient pas intégrés au dispositif « carrières longues ». En tout, 90.000 personnes par an partiront au plus tard à 60 ans à l'horizon 2015. Sans compter ceux qui pourront partir à 61 ans. Autre exception : les salariés dont « l'état de santé est dégradé à la suite d'exposition à des facteurs de pénibilité non seulement garderont la retraite à 60 ans, mais en plus avec une retraite à taux plein quel que soit leur nombre de trimestres ». Ce

« droit nouveau » est loin d'être le dispositif réclamé par les syndicats. Il est en effet soumis à des conditions drastiques : il sera ouvert aux seuls salariés ayant une « incapacité égale ou supérieure à 20 % ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle ou pour accident du travail ». À plein régime, cette mesure bénéficiera à 10.000 personnes par an. S. T.  
Encore À 60 ans

Tous droits réservés : La Tribune  
4595538885D0B20B95A51A60630F918329D0704CF7405664BBE2C99

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 17 Juin 2010

## La réforme des retraites

### **Le maintien de la possibilité de départs précoces vise à adoucir la réforme**

**Le relèvement de l'âge légal touchera les salariés ayant commencé à travailler jeunes mais ils continueront à partir plus tôt. La prise en compte de la pénibilité sera en revanche très limitée.**

Les départs anticipés pour les salariés ayant commencé à travailler tôt et en cas de travaux pénibles sont les principales contreparties affichées par le gouvernement au passage de l'âge légal de 60 à 62 ans. Elles sont donc au coeur des débats suscités par la réforme des retraites puisque pour le gouvernement, ce sont des éléments déterminants de justice sociale et pour l'opposition et les syndicats, ce sont des alibis d'une réforme injuste. Autant dire que les paramètres précis qui seront inscrits dans le projet de loi seront regardés à la loupe. Et qu'ils devraient largement alimenter les discussions avec les syndicats d'ici là.

En l'état actuel du projet, le dispositif présenté hier maintient un départ anticipé des salariés ayant commencé à travailler tôt au sens où ils partiront toujours avant les autres salariés. Mais ils partiront plus tard qu'aujourd'hui. En d'autres termes, l'âge minimal de départ va être relevé, mais moins que pour les autres salariés. En 2018, il sera de 58 ou 59 ans pour les assurés ayant commencé leur carrière à 14 ou 15 ans, au lieu de 56 à 57 ans, et de 60 ans pour ceux ayant démarré à 16 ans, au lieu de 59 ans. Le départ à 60 ans sera surtout ouvert pour une catégorie de personnes exclue jusque-là des carrières longues, celles ayant commencé à travailler à 17 ans.

Au total, selon le gouvernement, à l'horizon 2015, le dispositif devrait bénéficier à 90.000 personnes par an. Soit nettement plus que cette année (environ 50.000). Mais la

comparaison est délicate car, de fait, cela englobera des salariés qui partiront à 60 ans (au lieu de 62), comme aujourd'hui. La mesure constituera en tout cas l'essentiel du 1,6 milliard d'euros par an de coût des « mesures de solidarité » tel qu'évalué par le gouvernement.

Les mesures destinées à prendre en compte la pénibilité du travail devraient, elles, coûter bien moins. Le régime des accidents du travail et des maladies professionnelles répare aujourd'hui financièrement les atteintes à la santé mais ne donne droit à aucun départ anticipé à la retraite, ni même à un départ automatique à taux plein à 60 ans, contrairement au régime de l'invalidité. La réforme prévoit de traiter le sujet.

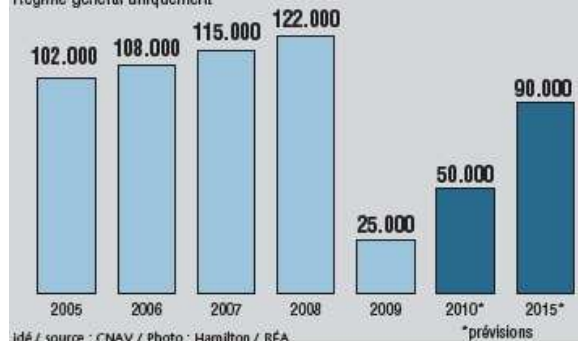
Etat de santé dégradé Elle permettra le « maintien du droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein pour les assurés dont l'état de santé est dégradé à la suite d'expositions à des facteurs de pénibilité liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de

travail », précise le gouvernement. Mais il faudra pour cela que l'état de santé du salarié soit déjà dégradé. Comme attendu, le gouvernement a opté non pour des critères généraux de bonification en fonction des durées d'exposition, souhaités par les syndicats, mais pour le cas par cas (passage devant des experts médicaux) voulu par le patronat et qui est la pratique actuelle. Il faudra justifier d'un « taux d'incapacité égal ou supérieur à 20 % ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle ou pour



**Les départs avant 60 ans pour carrière longue**

Régime général uniquement



Idé / source : CNAV / Photo : Hamilton / RÉA

\*prévisions

accident du travail ». Cela correspond à des séquelles relativement lourdes, par exemple de graves lombalgies dues au port de charges trop lourdes ou la rupture des muscles entourant l'épaule.

Le chiffre à 10.000 personnes par an qui devraient bénéficier du

dispositif pénibilité correspond au nombre de salariés touchant une rente ATMP pour un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20 % qui arrivent à 60 ans chaque année. Pour limité qu'il soit, il faudra financer le dispositif. Le projet prévoit que c'est la branche ATMP, financée par des cotisations

uniquement patronales qui devra s'en charger, au grand dam du Medef. Reste aussi à savoir si toutes les entreprises devront payer, ou seulement celles dont les salariés sont les plus concernés.

**LEÏLA DE COMARMOND**

**Tous droits réservés : Les Echos**  
**AD90A3658F50A60D35531DD0280F110F2650C244673556ED2380C14**

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)



Jeudi 17 Juin 2010

## Cuisine

### Une gigantesque injustice

**Il suffirait de deux chiffres rapprochés pour discréditer la réforme Sarkozy des retraites : les plus fortunés ne cotiseraient que pour 1 % de leurs revenus quand les salaires des fonctionnaires seraient amputés de 3 %.**

Par Patrick Apel-Muller

D'autres civilisations ont connu des périodes de décadence durant lesquels les progrès humains ont été balayés et où se sont enclenchées des marches arrière vers les temps obscurs. Il y a de cela dans la réforme Sarkozy : une réforme brutale et autoritaire, un recul social sans précédent, le contrat social français déchiré, l'intérêt égoïste d'une poignée d'oligarques abonnés au Fouquet's préféré à l'épanouissement général. « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés », pourrait-on dire des salariés en paraphrasant La Fontaine. L'âge de la retraite repoussé à 62 ans, la durée de cotisations allongée à 41,5 ans, l'âge donnant droit à pension complète repoussé à 67 ans, la pénibilité du travail prise en compte seulement pour ceux qui sont lourdement handicapés, les compensations pour les carrières des femmes abandonnées

Il suffirait de deux chiffres rapprochés pour discréditer la réforme Sarkozy des retraites : les plus fortunés ne cotiseraient que pour 1 % de leurs revenus quand les salaires des fonctionnaires seraient amputés de 3 %. Tout est à l'avenant

: les salariés financeront 22 milliards d'euros de leur poche tandis que les revenus financiers, les dividendes et autres stock-options ne contribueront que pour 3,7 milliards. Les dirigeants de l'UMP s'étaient indignés que le président soit comparé à l'escroc Madoff. Ils avaient raison : le financier volait des riches alors que ce sont les pauvres que dépouille l'hôte de l'élysée.

La réforme est injuste mais, pire encore, elle sera inefficace. En ponctionnant les revenus des salariés, elle va tarir la consommation intérieure, et donc la croissance et l'emploi. La décade des cotisants va donc être accélérée et les déficits de nouveau creusés. En rivant au travail les générations les plus anciennes, elle va empêcher les jeunes d'accéder à la vie active. Ainsi, pour satisfaire les agences de notation et les marchés financiers, se créent les conditions de nouvelles convulsions économiques, sans doute plus violentes encore que celles que nous traversons.

Les syndicats font preuve d'une rare unanimité dans la condamnation du projet. Pas de lézardes ! Ils se retrouvent aujourd'hui pour donner toute la force possible à la

mobilisation du 24 juin et afin que même les vacances estivales ne soient pas une trêve. Si éric Woerth espérait compter sur une gauche éparpillée, c'est raté ; le refus de sa réforme est général. Même le maillon faible, Dominique Strauss-Kahn, a préféré rester coi. Le gouvernement entendait resservir à ses opposants la rengaine du « vous critiquez, mais vous ne proposez rien ». Las, L'Humanité publie aujourd'hui les propositions des députés communistes PG et Républicains pour une loi réformant les retraites. Elle prend le contre-pied du caractère au sens propre réactionnaire du projet UMP. Ce sont les revenus financiers parasitaires qui sont sollicités, ce sont les créations d'emplois qui sont favorisées et la justice sociale qui y est privilégiée. Le débat projet contre projet peut avoir lieu. Tous ceux qui se mobilisent contre cette entreprise de démolition peuvent compter sur L'Humanité face au déluge de communication du pouvoir. « Le courage, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe », écrivait Jaurès.

## Réforme des retraites

### Evènement

## **l'utilisation anticipée du Fonds de réserve des retraites (soit 34,5 milliards**

l'utilisation anticipée du Fonds de réserve des retraites (soit 34,5 milliards en 2010), créé en 1999 pour faire face au « papy-boom » à l'horizon 2020.

Une aide pour l'embauche des seniors

Pour améliorer l'emploi des seniors, le gouvernement mise avant tout sur le report de l'âge légal à 62 ans. Car, argumente-t-il, si le taux d'emploi passe de 58,5 % chez les 55-59 ans à 17,1 % dans la tranche 60-64 ans, c'est principalement à cause des départs massifs à 60 ans. Pour favoriser le maintien en activité, le gouvernement veut renforcer le financement par la formation professionnelle des heures passées par un tuteur senior auprès d'un jeune. Surtout, pour lutter contre le chômage de longue durée des seniors, toute embauche en CDI ou en CDD de plus de six mois d'une personne de plus de 55 ans bénéficiera d'une aide égale à 14 % du salaire brut, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale, soit 2 885 €.

Le public rapproché du privé

Sur le volet du rapprochement entre public et privé, l'un des points les plus attendus de la réforme, le gouvernement a opté pour une très grande prudence. Il n'a pas retenu l'harmonisation du mode de calcul

des retraites (six mois au lieu des 25 meilleures années). En revanche, l'alignement du taux de cotisation des fonctionnaires (7,85 %) et des salariés du privé (10,55 %) est acté. Pour éviter - promesse de Nicolas Sarkozy - une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, ce relèvement se fera sur dix ans. Ce qui, assure Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la fonction publique, ne représentera en moyenne « que 6 € » en moins sur la fiche de paie. En revanche, la possibilité pour un parent de plus de trois enfants de partir à la retraite sans condition d'âge sera bien supprimée dès 2012. Quant au minimum garanti, il ne sera accordé, comme dans le privé, qu'aux agents ayant assez cotisé. Mais son niveau (1 067 € pour les fonctionnaires contre 897 € dans le privé) n'est pas remis en cause.

Trois nouvelles mesures de solidarité

Le gouvernement a aussi voulu donner des gages de confiance à trois catégories d'assurés.

Les jeunes, très touchés par le sous-emploi, vont voir améliorée la prise en compte des périodes de chômage dans le calcul de leur retraite : alors qu'actuellement seuls quatre trimestres de chômage non indemnisés peuvent être validés sans cotisation, ce seront désormais six trimestres.

Les femmes, dont les pensions sont

inférieures de 38 % à celles des hommes, verront leurs périodes de congé maternité prises en compte dans le calcul du salaire de référence, ce qui évitera aux années de maternité de « plomber » la moyenne des salaires des 25 meilleures années. De plus, une « sanction » sera définie pour les entreprises de plus de 300 salariés qui ne satisfont pas à l'obligation légale d'établir un « diagnostic de situation comparée » des femmes et des hommes.

Enfin, les agriculteurs, qui percevaient 662 € de pension moyenne en 2004 (352 € pour une agricultrice) et qui ont droit depuis 2010 à une « pension minimum », pourront y accéder désormais sans condition d'ancienneté en tant qu'exploitant. Surtout, le minimum vieillesse leur sera désormais ouvert sans recours sur succession, ce qui était rédhibitoire pour ceux qui voulaient transmettre leur ferme.

Un point de carrière à 45 ans

Pour que les assurés puissent faire des choix en connaissance de cause, un relevé de carrière couvrant l'ensemble des régimes sera disponible en ligne. Et un « point d'étape individuel retraite » sera effectué à 45 ans.

**NATHALIE BIRCHEM**



**Edition de La Tribune**

Jeudi 17 Juin 2010

**Editos et opinions**

## **L'éditorial de Erik Izraelewicz**

### **Pour la retraite, en avant !**

Bravo ! Nicolas Sarkozy a réussi son coup. La réforme des retraites qu'il a fait présenter par son ministre du Travail, Éric Woerth, a provoqué hier une avalanche de réactions, négatives, d'une violence inouïe. « De la provoc » (CFDT), « brutale » (CGT), inquiétante pour « la compétitivité des entreprises » (Medef), « irresponsable » (Martine Aubry), « injuste, inefficace, mensongère » (Marine Le Pen), d'une « iniquité révoltante » (les Verts). N'en jetez plus. Ce rejet, quasi unanime, n'a rien de surprenant. Face à un système de retraite en faillite, d'ores et déjà incapable d'assurer le financement d'une pension sur dix, face à une opinion inquiète, voire tétanisée, le président de la République a décidé de rattraper, sur cette question cruciale,

le temps perdu. Il s'attaque, avec son projet, à tous les symboles forts de notre système - le couperet des « 60 ans », l'âge de la retraite à taux plein, les privilèges des fonctionnaires, etc. Seul symbole laissé à l'écart : le recours à une dose de capitalisation. Il n'est pas évoqué. Il ne faut pas provoquer le diable plusieurs fois dans la même soirée ! La réforme n'épargne pourtant personne. Les plus défavorisés, ceux qui ont commencé à travailler jeunes et ceux que le travail a usés, y trouveront quelques avantages. Le président a accepté de revenir, lui-même, sur certains de ses dogmes - en augmentant les impôts des plus riches par exemple. Tout cela n'est bien sûr pas populaire, ni dans son camp ni chez ses opposants naturels. Mais c'est courageux. Et c'était

nécessaire. Cela étant, le chef de l'État a pris un double risque. Un : en frappant fort et tous azimuts, il pourrait provoquer une coalition des mécontents sur ce dossier qu'il sait, politiquement, explosif. Deux : celui de ne pas convaincre, malgré tout, que la réforme qu'il propose permettra d'assurer la pérennité du système. L'équilibre financier est promis pour 2018, sans accroissement de la dette, une promesse qui s'appuie sur des hypothèses bien optimistes. Pour que la bombe n'explose pas, il va lui falloir faire maintenant, en direct, la pédagogie de sa réforme.

eizraelewicz@latribune.fr

Tous droits réservés : La Tribune  
8A9E334C8890FB0A15D91E305E0C11672C200B4D970C57171F5DA3C

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 17 Juin 2010

**Opinions****Un risque réfléchi**

Cette décision majeure et difficile s'accompagne d'un alignement progressif des fonctionnaires sur les salariés du privé, d'une augmentation raisonnable de prélèvements sur les hauts revenus, les dividendes et les entreprises. À quoi s'ajoute une prise en compte légitime de la pénibilité qui frappe certains plus que d'autres et (ce qui va souvent de pair) une exception pour ceux qui ont travaillé très jeunes et qui sont « usés » à 60 ans.

Les syndicats ont réagi très négativement à une réforme qu'ils savent indispensable mais dont ils refusent d'endosser l'impopularité. La pratique syndicale française est ainsi faite qu'il ne pouvait pas en être autrement, en dépit des efforts du ministre Éric Woerth, qui a jusqu'ici géré le dossier avec précision, habileté et délicatesse.

On n'en dira pas autant du Parti socialiste. Il est vrai que depuis trente ans le bilan de la gauche en matière

de retraite est accablant. De François Mitterrand, qui porta la responsabilité du passage de la retraite à 60 ans à une époque où on voulait « changer la vie » sans prendre en compte les réalités démographiques, à Lionel Jospin, qui referma le dossier retraite après avoir découvert le brûlot du tout nouveau Conseil d'orientation des retraites, les socialistes ont toujours choisi de chausser des lunettes roses pour éviter de traiter le sujet des retraites.

Martine Aubry est fidèle à la pratique. Elle dénonce, elle vitupère, elle proteste en renvoyant à un « plan » dont la marque de fabrique est de financer le déficit des retraites par une augmentation massive des prélèvements fiscaux. À l'inverse de tous les gouvernements et partis socialistes européens, la première secrétaire refuse d'admettre qu'il faut bien travailler un peu plus longtemps dès lors que l'espérance de vie augmente de trois mois chaque

année. La recette miracle des experts socialistes français consiste à matraquer les riches, qui tourneraient vite les talons, d'imposer un peu plus les ménages, qui perdraient du pouvoir d'achat, et à taxer les entreprises au détriment de leur compétitivité. Il n'est pas sûr que cette réforme difficile et courageuse vaille à Nicolas Sarkozy un regain immédiat de popularité. Il n'est pas impossible que la mobilisation décrétée par les syndicats débouche à la rentrée sur des mouvements sociaux. Mais il est certain que si le président avait choisi de ne rien faire sur un sujet aussi urgent, il aurait failli à ses responsabilités et déclenché les foudres des marchés.

La marque d'un homme d'État est d'accepter un risque réfléchi pour traiter un sujet essentiel pour l'avenir de ses concitoyens.

Jeudi 17 Juin 2010

Enquête

## Retraites : huit ans pour ramener les comptes à l'équilibre

**Le ministre du Travail, Éric Woerth, a présenté hier son plan pour supprimer les déficits d'ici à 2018. L'âge légal de départ sera porté à 62 ans, au rythme de quatre mois par an ; les ménages et les entreprises seront taxés à hauteur de 4 milliards d'euros.**

**SOCIAL** « Responsable », « raisonnable », « efficace ». Présentant hier matin la réforme des retraites, Éric Woerth a aligné les adjectifs, s'attachant à démontrer la crédibilité du plan gouvernemental. « Notre objectif, ce n'est pas moins de déficit, c'est un déficit zéro dès 2018 », a martelé le ministre du Travail. Une heure plus tard, c'est la Direction du Trésor qui déroulait ses arguments devant la presse internationale, comme pour souligner le sérieux du projet, notamment à destination des marchés qui scrutent la dette et les déficits français.

L'exécutif se donne donc huit ans pour ramener les comptes à l'équilibre, alors qu'à cet horizon le besoin de financement du système de retraites atteindra 42,3 milliards d'euros, selon le scénario intermédiaire du Conseil d'orientation des retraites (COR). L'essentiel de l'effort proviendra de la hausse de l'âge légal. Éric Woerth a confirmé hier le choix de Nicolas Sarkozy : une augmentation de quatre mois par an, jusqu'à 62 ans. Le mouvement débutera le 1 juillet 2011, pour les personnes nées à partir du 1 juillet 1951. Ce sera alors, bel et bien, la fin de la retraite à 60 ans.

Le ministre du Travail a, de nouveau, justifié hier cette option : répondre au problème démographique par une solution essentiellement démographique, car la France n'est pas « un gigantesque réservoir d'impôts nouveaux ». Allusion revendiquée aux propositions socialistes. Le passage à la retraite à 62 ans, à un rythme rapide, doit rapporter 19 milliards par an à l'horizon 2018. Mais il suscite un tollé syndical. « R éforme brutale

pour un recul social sans précédent », tonne la CGT. Dès hier soir, les deux premiers leaders syndicaux du pays, Bernard Thibault (CGT) et François Chérèque (CFDT), s'affichaient côte à côte sur France 2, pour prouver qu'ils n'étaient pas prêts à « lâcher le morceau ».

Éric Woerth assure pourtant - autre leitmotiv - que la réforme est « juste ». Parce que tout le monde sera concerné (public, privé, puis régimes spéciaux), parce que les départs anticipés pour carrières longues sont préservés et élargis, parce qu'un mécanisme inédit de prise en compte de la pénibilité sera mis sur pied. Et surtout parce que, selon ses calculs, économiser autant en allongeant le nombre de trimestres requis pour une pleine pension, sans toucher à l'âge légal, comme le demande la CFDT, aurait nécessité 47 ans de cotisation !

### Financement assuré jusqu'en 2021

Côté patronat, la CGPME parle d'un « mal nécessaire » et juge la réforme « équilibrée ». Le Medef, qui depuis 2007 mène campagne pour le relèvement de l'âge légal, est plus enthousiaste, parlant d'un « grand pas en avant ».

Le reste du bouclage financier repose sur 15,6 milliards d' « effort de l'État » en matière de retraite des fonctionnaires (*lire encadré*). Un milliard proviendra d'un transfert de cotisations Unedic, ce qui suppose que le taux de chômage descende à 6,5 %. La hausse des cotisations vieillesse des fonctionnaires rapportera 4 milliards. S'y ajoutent enfin 4,4 milliards de recettes nouvelles. Une grosse moitié

proviendra des entreprises, qui subiront une réduction des allègements de charges sur les bas salaires. Le reste sera pris sur les ménages aisés et sur certains revenus du capital. Des hausses d'impôts « ciblées, et non pas générales », plaide Éric Woerth, pour qui le dogme présidentiel reste donc intact. C'est bien ce que reprochent la plupart des syndicats au projet...

« C'est une réforme essentielle parce qu'on est en situation d'urgence, mais le compte n'y est pas en termes de ressources et de financement », regrette ainsi Danièle Karniewicz, représentante de la CFE-CGC - seul syndicat ouvert au report de l'âge légal - mais aussi présidente de la Cnav, la caisse des salariés du privé. Elle regrette en outre que ces salariés ne bénéficient d'aucune garantie sur leur niveau de retraite par rapport à leurs anciens salaires.

Au final, l'exécutif se montre très volontariste, pour ramener rapidement les comptes à l'équilibre. Au risque de renforcer la mobilisation syndicale - un conseiller admet déjà que les manifestations du 24 seront plus fournies que les précédentes, maintenant que chacun sait précisément combien de temps supplémentaire il devra travailler. Au risque, aussi, d'être accusé de présenter un projet à courte vue. Car les besoins de financement du système de retraite continueront à grimper, pour atteindre une centaine de milliards par an en 2050, selon le COR. L'équilibre sera atteint en 2018 ; il est assuré jusqu'en 2021, selon l'entourage d'Éric Woerth. Ensuite, de nouvelles mesures seront nécessaires. Impossible, en tout cas, de compter alors sur le Fonds de

réserve des retraites : il aura été pour éponger les déficits qui  
liquidé. Le gouvernement prévoit en subsisteront jusque-là.  
effet de s'en servir de 2011 à 2018,

**Olivier Auguste**

**Tous droits réservés : Le Figaro Economie (matin)**  
**6A9D23878C001C0E15CE18000804717D2690E84B577B5CFF522CF08**

Diff. 342 445 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 17 Juin 2010

## La réforme des retraites

### **Les syndicats de la SNCF très remontés malgré un calendrier spécifique**

**La réforme ne sera appliquée qu'à partir de 2017 pour les régimes spéciaux. Mais elle sera appliquée. Une grève unitaire est annoncée le 24 juin à la SNCF.**

La même chose, mais plus tard. Fidèle à sa stratégie initiale, le gouvernement a décidé de donner un calendrier spécifique aux régimes spéciaux (RATP, SNCF, EDF, GDF, etc.) dans le cadre de la réforme. Il a ainsi été décidé de « faire débiter l'augmentation de l'âge de la retraite dans ces régimes au 1er janvier 2017 », selon la présentation des pouvoirs publics. « Cela s'appliquera au même rythme que pour le secteur privé ou la fonction publique. Il n'y aura pas de marge de manoeuvre ou de négociations préalables à la mise en place », assure-t-on au ministère du Travail. Un discours ferme, qui vise à prévenir toute critique au sein de l'électorat et des militants UMP, qui auraient mal compris que les conducteurs de TGV puissent encore continuer de partir à 50 ans.

Ce délai avant l'application doit permettre officiellement d'aller au bout des mesures décidées en 2007 pour la réforme spécifique des régimes spéciaux (avec notamment le passage progressif de 37,5 à 41 ans de cotisation et l'instauration d'un système de décote). Les syndicats y

voient surtout une « technique d'enfumage » - selon l'expression de la CGT-cheminots - destinée à affaiblir d'éventuels mouvements sociaux dans les transports. Pour les représentants des salariés, la faible mobilisation à la SNCF lors de la journée d'action du 27 mai s'explique d'ailleurs en grande partie par les messages rassurants distillés en interne par la direction, qui avait expliqué que la réforme « n'affectera pas, dans l'immédiat, les régimes spéciaux » (« Les Echos » du 26 mai).

#### 2024 date du changement

L'annonce des mesures concrètes pourrait changer la donne. A la SNCF, chacun peut désormais sortir sa calculette, pour s'apercevoir que l'âge de départ à la retraite sera repoussé de 55 à 57 ans en 2024 (50 à 52 ans pour les conducteurs de trains). « Le discours de la direction ne tient plus. Nous sommes bel et bien concernés », tonne Jean-Daniel Bigarne. Le secrétaire général de l'Unsa-cheminots souligne que le salarié « né en 1967 devra travailler six années de plus pour obtenir la même pension que celle versée dans

les conditions en vigueur avant la réforme de 2007 ». Bruno Duchemin (CFDT-FGAAC) y voit pour sa part « une réforme menée uniquement sur un mode répressif, qui ne résout aucun des problèmes de financement ». Les quatre syndicats représentatifs de la SNCF (CGT, Unsa, SUD-rail et CFDT) ont décidé de déposer un préavis de grève unitaire pour la journée du 24 juin. L'Unsa menace même d'une grève reconductible à la rentrée, « alors que nous sommes pourtant un syndicat modéré », selon son responsable.

A la RATP, la réforme suscite le même genre de réactions. Mais comme des élections professionnelles s'annoncent à la fin de l'année, les syndicats s'avancent divisés - façon de marquer les différences en période électorale - pour le 24 juin : pour le moment, trois préavis de grève différents ont été déposés par la CGT, l'Unsa et la CFDT.

**RENAUD HONORE**

# Le Monde

Jeudi 17 Juin 2010

## Politique

### Une communication très habile pour une réforme injuste

DE BALLONS d'essais lâchés à l'Elysée pour être aussitôt démentis en campagne officielle, de vraies fausses concertations au document d'orientation, de réunions formelles en rencontres informelles, l'exécutif aura communiqué sur les retraites avec une réelle habileté.

Les syndicats, qui ne lui font aucun cadeau, l'admettent volontiers. " *Il ne leur est pas interdit d'être intelligents* " , ironisait, mardi 15 juin, Eric Aubin, secrétaire confédéral de la CGT chargé des retraites. Son homologue de la CFDT Jean-Louis Malys ne dit pas autre chose. La conjonction des talents du conseiller social du président, Raymond Soubie, qui est un fin tacticien, et du sens de la diplomatie d'Eric Woerth ont conduit jusqu'à maintenant à un sans-faute.

En laissant entendre, avant même de commencer à recevoir les syndicats, que l'âge de la retraite pourrait passer de 60 à 62 voire à 63 ans, l'exécutif a fait en sorte que cette idée chemine peu à peu dans une opinion qui y était hostile. Il a marqué des points en répétant à l'envi qu'il fallait d'abord des réponses démographiques à un choc

démographique (l'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée massive à la retraite des générations nombreuses de l'après-guerre). Une bonne partie du déficit 2010 des retraites est pourtant due à la récession de 2009...

Les exemples étrangers ont été convoqués, et parfois instrumentalisés, pour accréditer l'idée de l'inéluctabilité de la fin de la retraite à 60 ans. De fait, l'âge légal minimum français était l'un des plus bas d'Europe, mais ce n'est nullement le cas de l'âge de l'obtention d'une pension sans décote (les 65 ans). Et pour pouvoir valablement faire des comparaisons, ce sont tous ces curseurs qu'il faut prendre en compte.

La qualité de la communication est une chose, l'équité de la réforme en est une autre. Même atténué par des dispositions sur la pénibilité, le relèvement de l'âge de départ à la retraite pénalisera les ouvriers dont l'espérance de vie est inférieure d'au moins trois ans à celle des cadres.

Il porte aussi en germe une baisse du niveau des pensions pour les personnes qui ne pourront pas continuer à travailler. Ce cas est déjà fréquent : en 2007, en France, l'âge

moyen de sortie du marché du travail était de 59,5 ans pour les hommes et de 59,4 ans pour les femmes. Cela signifie qu'une partie non négligeable des seniors, les 55-64 ans, passe par l'inactivité ou par le chômage avant la retraite. 30 % des femmes travaillent aujourd'hui jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une pension sans décote. En 2018, elles devront poursuivre leur activité jusqu'à 67 ans, mais le pourront-elles ?

Rien ou presque n'est pour l'instant prévu pour tenir compte du caractère chaotique, haché des carrières professionnelles, et de la mobilité accrue des salariés. Les jeunes générations en feront les frais.

En revanche, soucieux de ne pas s'aliéner des retraités dont le niveau de vie est légèrement supérieur à celui des actifs, l'exécutif n'a rien fait pour rapprocher la fiscalité pesant sur les uns et les autres. Ce sont autant d'occasions manquées de réintroduire de l'équité dans un système qui en possède bien peu.

**C. Gu.**





Jeudi 17 Juin 2010

## Événement

# Retraites, les salariés passent à la caisse

**Le projet de réforme, présenté hier, fait porter le gros de l'effort sur les employés et les ouvriers, malgré des concessions.**

«Juste» et «équilibré» : ce seront, dans les jours qui viennent, les deux mots que les membres de la majorité devraient répéter à l'envi dans les médias pour qualifier le projet de réforme des retraites, dévoilé hier par le ministre du Travail, Eric Woerth. Un exercice de communication qui pourrait s'avérer indispensable, tant le texte gouvernemental, arbitré jusqu'au dernier moment par le président de la République, n'est pas vraiment un parangon de justice sociale. Ni ne permet d'équilibrer financièrement les régimes de retraites. D'autant que l'horizon de la réforme ne dépasse pas 2020, soit la moitié, à peine, d'une génération. Décryptage d'un projet de réforme dont le contenu pourrait encore évoluer d'ici demain, jour où Sarkozy pourrait rendre ses derniers arbitrages, après une ultime rencontre avec les syndicats.

### **62 ans d'âge légal, 67 ans d'âge à taux plein**

C'est la mesure phare de la réforme : le report de l'âge légal de départ, de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018. L'évolution se ferait au rythme de quatre mois par année de naissance, applicable dès la mi-2011. Concrètement, un salarié né après le 1er juillet 1951 ne pourra partir avant l'âge de 60 ans et quatre mois à compter du 1er novembre 2011. Les derniers concernés par la période transitoire, ceux nés après le 1er janvier 1956, pourront liquider leurs droits à l'âge de 62 ans en 2018, au lieu de 60 ans en 2016.

Comme nous l'avons déjà écrit, ce

report de l'âge légal n'aura pas les mêmes conséquences pour les salariés, suivant l'âge de leur entrée dans la vie active. Une personne qui a commencé à 18 ans et qui part à la retraite à 62 ans en 2018 aura ainsi cotisé quarante-quatre ans pour une retraite à taux plein, alors qu'une autre, entrée à l'âge de 20 ans, pourra se contenter de quarante-deux ans de cotisation. Cette inégalité peut apparaître d'autant plus forte que les salariés qui ont commencé tôt sont souvent ceux qui ont eu les métiers les plus pénibles.

Mais le caractère inéquitable de la réforme est peut-être plus manifeste encore concernant le report de l'âge du taux plein. Actuellement fixée à 65 ans, cette borne permet, pour ceux - et surtout celles - qui n'ont pas tous leurs trimestres, de partir à la retraite sans décote. Cet âge, relevé dans les mêmes proportions que l'âge légal, mais selon un calendrier décalé, atteindra 67 ans en 2023. Pour atténuer - très légèrement - les effets d'un tel report, les périodes de chômage non indemnisé ouvriront droit à six mois de cotisations, au lieu de quatre actuellement.

Ce report de l'âge légal et de l'âge du taux plein sera applicable, et dans les mêmes conditions, aux fonctionnaires. Avec une nuance cependant : les agents publics dits en «service actif», qui peuvent aujourd'hui partir à 50 ou 55 ans, conserveront une possibilité de départ anticipé. Ils verront seulement leur âge de départ décalé d'autant (52 et 57 ans). Quant aux régimes spéciaux (EDF, SNCF...), la mesure

ne s'appliquera pas avant 2017. Histoire pour le gouvernement de limiter les perturbations.

### **Carrières longues et pénibilité**

C'est le pendant social de la réforme. Un temps menacé, le dispositif «carrières longues», qui permet depuis 2003 aux salariés qui ont commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans, de partir avant 60 ans sous certaines conditions, sera prorogé. Même si les âges de départ seront repoussés (entre 58 et 60 ans), pour tenir compte du report de l'âge légal pour les salariés lambda. Le dispositif sera également étendu à ceux qui ont commencé leur carrière à 17 ans. Au total, le nombre de bénéficiaires, qui avait chuté à 30 000 l'année dernière, devrait remonter à 90 000 à l'horizon 2050.

La prise en compte de la pénibilité sera par contre plus restrictive. Seuls les salariés dont l'usure professionnelle sera médicalement constatée, conduisant à une incapacité physique de travail (IPP) d'au moins 20%, pourront continuer de partir à 60 ans. Ils bénéficieront par ailleurs d'une retraite à taux plein, même s'ils n'ont pas tous leurs trimestres. Problème : ce dispositif exclut à la fois les salariés exposés à des produits cancérigènes et dont les effets ne sont pas encore visibles à 60 ans, mais aussi «une majorité de victimes du travail pour lesquelles il n'existe pas de tableau de maladies professionnelles» permettant une reconnaissance, dénoncent ensemble la Fnath (Fédération des accidentés du travail) et l'Andeva (Association

des victimes de l'amiante). Le nombre de salariés potentiellement concernés n'est d'ailleurs évalué qu'à 10 000 par an par le gouvernement, alors que la CFDT l'estime à quatre fois plus.

### **Des ressources nouvelles sur le capital et les hauts revenus**

La somme est modeste, mais a valeur de symbole. D'autant que cette taxation supplémentaire sera exclue du bouclier fiscal. Au total, le gouvernement attend, dès 2011, 3,7 milliards de recettes nouvelles sur les revenus du capital et les hauts revenus (pour un déficit des retraites de 32 milliards). Le taux de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu sera ainsi augmenté d'un point (de 40 à 41%), pour un gain de 230 millions. Retraites chapeaux et stocks options devraient également verser leur écot à la réforme, pour un montant de 180 millions.

Concernant le capital, une hausse d'un point des différents prélèvements sur les plus-values de cessions d'actions, d'immeubles et sur les dividendes et intérêts, ainsi que

diverses autres mesures (suppression du crédit d'impôt sur les dividendes, imposition des plus-values sur les valeurs mobilières dès le premier euro) devraient dégager un gros milliard. Mais ce sont les entreprises qui seraient le plus sollicitées, par le biais de l'annualisation des allègements de charges sociales. Une mesure qui ne fait que remettre sur les rails une niche sociale qui avait été dévoyée, et qui devrait rapporter 2 milliards d'euros.

### **Rapprochement du public et du privé**

C'est la disposition qui pourrait faire sortir les fonctionnaires dans la rue. Aujourd'hui soumis à un taux de cotisations retraite de 7,85%, ils devraient, sur dix ans, rattraper le taux des salariés du privé (10,55%). Ce qui devrait se traduire par une baisse de pouvoir d'achat de 4 euros par mois la première année pour un salaire de 1 500 euros, et de 40 euros mensuels dans dix ans. Soit tout de même, et à terme, une baisse de revenu de 480 euros par an pour un fonctionnaire catégorie C. Sauf si l'Etat accepte de compenser ces

hausse par une augmentation salariale, ce qui reviendrait à annuler le rendement de la mesure. A noter également, toujours pour les fonctionnaires, que la possibilité pour les parents de trois enfants ayant quinze ans de service de partir sans condition d'âge est supprimée à partir de 2012.

Soumis aux partenaires sociaux jusqu'à vendredi, le projet pourrait encore bouger, mais à la marge seulement. Si le nouvel âge légal est inférieur à ce qui avait été un temps envisagé (63 ans), la prise en compte de la pénibilité est loin d'appréhender la réalité de la situation vécue par le monde du travail. Quant à la taxation du capital et des hauts revenus, elle reste pour l'instant symbolique. Au final, comme le dénonce la CFDT, *«85% de l'effort porte exclusivement sur les salariés»*. Une réforme juste et équilibrée ? Le gouvernement, plutôt habile sur ce registre, devra déployer tous ses talents de communicant pour en convaincre les Français.



Jeudi 17 Juin 2010

## Événement

# L'occasion manquée de Nicolas Sarkozy

### La réforme est injuste et n'équilibre pas les comptes.

Nicolas Sarkozy a-t-il gagné hier ses galons de grand réformateur ? La réforme des retraites permettra-t-elle au Président de se présenter demain devant les Français avec un vrai bilan «de rupture», pour reprendre son leitmotiv de la campagne présidentielle de 2007 ? Il faudrait beaucoup de malhonnêteté pour ne pas lui reconnaître une certaine habileté politique dans sa gestion du dossier retraites. Privilégiant (pour une fois) la discrétion plutôt que l'omniprésence, les informations distillées au compte-gouttes plutôt que le matraquage des slogans. Résignés à l'idée qu'il fallait bien en passer par là, les Français ne sont pas descendus massivement dans la rue pour conserver leur retraite à 60 ans. Ils jugent la réforme globalement injuste, mais probablement inévitable. Habilement, le texte contient de petites concessions, sur les carrières longues ou la pénibilité, qui serviront d'argumentaire au

gouvernement pour répondre aux critiques de l'opposition.

Au delà, c'est une étrange impression d'occasion manquée qui domine. Nicolas Sarkozy tenait là une redoutable opportunité pour brandir «sa» réforme. Or, à l'aune de la rupture, il faut reconnaître qu'on est loin du compte. Bien sûr, le gouvernement tient son totem de la retraite à 62 ans. Mais, loin de régler le problème sur le plan comptable, ni en 2020 et encore moins en 2030, le gouvernement ne fait que gagner du temps. Plus ennuyeux, la question de la retraite, plus généralement la place du travail dans nos sociétés occidentales, aurait mérité un autre sort. Comment ne pas se rendre compte que reporter l'âge légal est à la fois injuste (il pénalise les carrières longues, donc les métiers faiblement qualifiés et donc faiblement rémunérés) mais aussi «archaïque» ?

Etrange société, en effet, que celle qui fixe un âge de départ à la retraite identique pour tous, sans prendre en considération (ou si peu) la vie professionnelle de chacun, son état de fatigue ou ses aspirations. En utilisant le levier de l'allongement de la durée de cotisation, le gouvernement aurait non seulement créé les conditions d'une réforme équitable (on cotise tous le même nombre d'années pour une retraite à taux plein), et surtout bipartisane. La CFDT aurait eu du mal à ne pas la défendre. Et le Parti socialiste à l'attaquer. On nous objecte que cette solution aurait mis plus de temps pour équilibrer le système. Peut-être. Mais aujourd'hui, Nicolas Sarkozy n'a ni l'équilibre, ni une vraie réforme.

**Grégoire Biseau**



Jeudi 17 Juin 2010

## Événement

# «C'est indigne d'une démocratie»

## Exaspération, coups d'éclat, soutien, frustration... Retour sur les temps forts de la journée d'hier.

Une page de l'histoire sociale française s'est tournée, hier matin, avec l'annonce du départ légal à la retraite à 62 ans. Toute la journée, le monde politique et syndical a commenté, célébré ou pourfendu cette réforme majeure. Querelle d'interprétation et guerre des mots : la grande bataille de l'opinion publique, qui va se livrer jusqu'au mois de septembre, a démarré.

### 8 h 30 Eric Woerth livre sa copie

C'est l'ambiance des grands jours au ministère du Travail. Les journalistes font la queue jusque sur le trottoir, le service d'accueil est un peu débordé. «*Désolé, c'est un seul par rédaction*», doit répondre la chargée de com aux journalistes venus en grappes. Le projet de loi, dont chacun cherchait à connaître le contenu la veille, n'a même pas été communiqué aux syndicats. Ceux-ci ne l'auront que quelques minutes avant le début de la conférence. Eric Woerth, ministre du Travail, entre par une porte dérobée, sans chichi, presque désinvolte.

A l'aise sur le sujet, il ne décollera pourtant presque pas les yeux de son texte. «*Cette réforme, [nous l'avons] construite avec deux exigences : être responsable et juste.*» Le ton est donné. Quitte à forcer le trait : «*Sauver notre système de retraites est un impératif*», c'est même une «*véritable obligation morale*». Arrivent les questions de la salle. Dans ses réponses, Woerth surjoue la dramatisation : «*Vos enfants, vous ne*

*pouvez pas décemment les regarder dans la glace [sic], si vous ne leur dites pas que vous allez faire des efforts pour leur éviter de payer de façon indue votre propre retraite*». Personne n'a relevé, le ministre poursuit.

Georges Tron, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, arrive à son tour à la tribune, trébuché, manque de s'écrouler, se récupère sur le ministre. Woerth s'en est bien sorti.

### 9 h 30 Première réaction mitigée d'un cadre de l'UMP

«*Une partie de notre électorat va trouver qu'on ne va pas assez loin*», conjecture un haut dirigeant du parti. Ce matin, il a découvert dans *le Figaro* que les fonctionnaires, comme les salariés du privé pourraient devoir calculer leur pension sur les 25 meilleures années, et non plus sur les trois derniers mois. Mais finalement, le gouvernement a renoncé à cette mesure. Lors de débats organisés ces dernières semaines par l'UMP partout en France, l'alignement du public sur le privé était la priorité des électeurs de droite. En optant pour «*une réforme juste mais prudente, le gouvernement ne peut plus céder grand-chose aux syndicats d'ici la fin de la semaine*», remarque en outre ce cadre de l'UMP. Il fait toutefois confiance à Nicolas Sarkozy : ne serait-ce que pour voler la vedette à Dominique de Villepin, qui fonde son nouveau parti samedi, le Président est bien capable de faire

encore rebondir, vendredi soir, le dossier des retraites...

### 11 h 30 Ambiance tendue à l'Assemblée

Eric Woerth est auditionné par la commission des affaires sociales. L'ambiance est tendue. Les socialistes ne décolèrent pas contre un projet «*totalelement injuste*» qui s'en prend en priorité aux revenus du travail et qui dilapide le Fonds de réserve pour les retraites créé par Jospin pour faire face au pic démographique de 2020. Ils accusent Woerth de caricaturer les contre-propositions du PS. «*Je ne caricature pas, c'est votre projet qui est caricatural*», rétorque le ministre. Le débat se focalise sur la pénibilité. Woerth soutient qu'elle serait prise en compte «*pour la première fois*» par un gouvernement. «*Faux !*» répond le député PS Christian Paul : la vraie considération de la pénibilité ce fut, en 1983, la loi socialiste sur la retraite à 60 ans.

### 14 heures La CFDT hausse le ton

Quartier de Belleville, à Paris, au siège de la CFDT. Le secrétaire général, François Chérèque, n'est pas là. Ses deux principaux lieutenants sont seuls face à la presse. Signe du caractère exceptionnel de la journée : un mur de caméras s'est installé entre la tribune et le reste des journalistes. Impossible de voir les deux syndicalistes. Le son suffira, d'autant

que le ton, pour cette confédération réformiste, est inhabituellement dur. «*Pour la CFDT, il est clair que le projet est injuste, à court terme et essentiellement à la charge des salariés*», attaque Marcel Grignard, secrétaire général adjoint. Ces arguments, sous une forme ou sous une autre, seront déclinés tout au long du point presse. Pour finir sur le caractère «*inacceptable*» de la réforme, qui conduit les deux dirigeants cédétistes à confirmer leur appel à la mobilisation, jeudi prochain.

### **15 h 20 A Solférino, Aubry sonne la charge**

«*Injuste*» et «*irresponsable*». Les deux mots sont répétés une douzaine de fois par Martine Aubry devant les journalistes reçus rue de Solférino. Derrière son pupitre, l'air grave, entourée de Harlem Désir, Marisol Touraine et Alain Vidalies, la première secrétaire du PS engage la bataille de la «*crédibilité*» avec le gouvernement.

Le report de l'âge de départ à 62 ans ? «*Une mesure idéologique qui ne*

*règle pas les problèmes du financement*», fustige l'ancienne ministre de l'Emploi avant de souligner que ceux qui auront toutes leurs annuités avant 62 ans «*n'auront pas un euro de plus pour leur retraite !*» Les cotisations imposées au capital ? «*Des petites mesurette*s qui épargnent les banques et les stock-options. La prise en compte de la pénibilité ? «*Le gouvernement ose dire qu'il n'y aurait que 10 000 emplois pénibles, c'est se moquer du monde ! Il est normal que ceux qui vivent moins longtemps puissent partir plus tôt en retraite.*»

La patronne du PS défend le projet du PS, qui vise à ramener le déficit des retraites, en 2018, à 8 milliards d'euros. Tandis que, selon elle, «*il manque 15 milliards d'euros par an*» avec la réforme du gouvernement. «*On nous dit "courage", je ne vois que de l'injustice. [...] Ce n'est pas une réforme, c'est masquer la réalité jusqu'à l'élection [de 2012]. C'est indigne d'une démocratie.*»

Un peu plus tôt, au siège du PCF, place du Colonel-Fabien, le numéro 2 communiste, Pierre Laurent, devant les affiches de son parti, appelait à se mobiliser jeudi prochain pour «*une*

*grande journée d'action*». «*Les gens ont la vérité des prix entre les mains. La colère va monter d'un cran dans ce pays.*»

### **16 h 45 Bayrou dit oui et non**

Dans un long communiqué en 11 points, le président du Modem estime que le projet du gouvernement n'est «*pas équitable*», mais approuve le passage de l'âge légal à 62 ans en 2018.

### **20 h 10 Thibault et Chérèque ensemble sur France 2**

C'est une première, les patrons de la CGT et de la CFDT participent ensemble à un journal télévisé pour fustiger un «*recul social sans précédent*». «*La présence de Bernard et moi est un signal pour dénoncer le caractère injuste du projet gouvernemental*», déclare François Chérèque, de la CFDT.

**ALAIN AUFFRAY, ANTOINE GUIRAL et LUC PEILLON**

Jeudi 17 Juin 2010

## Cuisine

### **Du côté des syndicats, on fourbit les armes...**

**Toutes les organisations pointent avec les mêmes mots, ou presque, l'injustice du projet gouvernemental. Elles appellent les salariés à montrer leur détermination dès le 24 juin.**

Le gouvernement est-il en train de réussir à recréer l'unité syndicale ? Hier, en recevant l'avant-projet de loi sur les retraites, toutes les organisations syndicales ont réagi en utilisant, à peu de chose près, le même vocabulaire : « réforme brutale pour un recul social sans précédent » (CGT), « injuste et inefficace à long terme » (CFDT), « socialement injuste et économiquement inefficace » (FO), « régressions sans précédent, à la fois brutal et injuste » (FSU), « inacceptable » (Solidaires), « injuste et violent » (CFTC), « injuste » (Unsa) Rien dans la copie du gouvernement ne trouve grâce aux yeux des syndicats qui fustigent, à l'instar de la CGT, la « pseudo-concertation » mise en avant par éric Woerth. Toutes les organisations ont fait le calcul. Selon la CFDT, la

réforme « fait peser la quasi-totalité des déficits dus à la crise sur les salariés » ; la FSU pointe, elle, que « l'effort demandé aux hauts revenus et aux entreprises ne couvrira au mieux que 10 % des besoins de financement, bien moins que ce qui est exigé des fonctionnaires ». « Les propositions concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises ne font qu'égratigner les dispositions en leur faveur, fait observer la CGT. Leur seule vocation est de créer l'illusion que la réforme est juste. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés. » Face à une telle contre-réforme, les syndicats appellent désormais les salariés à faire entendre leur

opposition. « Depuis des mois, les organisations syndicales assument leurs responsabilités dans le cadre de l'intersyndicale et des mobilisations qu'elle a impulsées, note l'Unsa. Désormais, aux salariés de se mobiliser massivement le 24 juin pour bien signifier au gouvernement que pour nous, rien n'est joué ! » La FSU appelle à réussir la journée de la semaine prochaine et à « préparer des suites offensives à la rentrée », alors que Solidaires « propose un mouvement de grève générale dans l'unité la plus large » en septembre. « Chaque salarié doit prendre conscience que c'est de sa mobilisation que tout va dépendre », considère la CGT.

**Thomas Lemahieu**



Edition de La Tribune

Jeudi 17 Juin 2010

## Evénement

# Des marges de manœuvre très étroites pour les organisations syndicales

**Les syndicats savent qu'ils ne pourront pas arracher des concessions majeures avant la finalisation du projet de l'exécutif vendredi. Et joueront leur va-tout le 24 juin.**

« Quasiment une provocation » aux yeux de François Chérèque de la CFDT. « Une réforme brutale pour un recul social sans précédent », selon le communiqué de la CGT. « Des mesures socialement injustes et économiquement inefficaces » pour Force ouvrière. Tout au long de la journée de mercredi et jusqu'à l'intervention commune - inédite - de François Chérèque (CFDT) et de Bernard Thibault (CGT) au « 20 heures » de France 2, les critiques ont fusé dans le camp syndical sur le projet du gouvernement.

LA CNAV INSATISFAITE

Un rejet sans surprise compte tenu du choix de l'exécutif de reculer à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite. Quasiment toutes les organisations en avaient fait un casus belli. Et même la CFE-CGC, qui se disait prête à envisager un recul de l'âge de départ, soulignait les limites financières du projet. « Le compte n'y est pas en

termes de ressources et de financement », a regretté Danièle Karniewicz, présidente CGC de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

Reste que, derrière la virulence des propos, pointe la difficulté à infléchir le projet de l'exécutif. Certes, Éric Woerth, qui recevra notamment ce jeudi le Medef et la CFDT, a accordé aux partenaires sociaux jusqu'à vendredi pour faire des propositions. Mais le ministère du Travail n'est pas prêt à des concessions importantes. D'autant qu'il estime avoir déjà fait un geste, notamment vis-à-vis de la CFDT. « Le recul de l'âge de départ à la retraite aurait pu s'appliquer de façon dure au dispositif "carrières longues". Or, pour les salariés ayant commencé à travailler à 16 ans, l'âge de départ n'est reculé que d'un an, tandis que le dispositif est élargi à ceux qui ont commencé à travailler à 17 ans », fait-on valoir rue de Grenelle, estimant le surcoût de cette concession à 1,3 milliard par an. Pour se concilier les bonnes grâces de la

CFDT, le ministère du Travail n'exclut pas d'ajouter à son texte un calendrier sur la future mise en oeuvre d'une réforme systémique... à la condition que la CFDT cesse de pilonner son projet.

Les syndicats misent désormais sur la journée du 24 juin. Les six organisations membres de l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, Solidaires, Unsa et FSU) se retrouvent, ce jeudi, pour tenter de rédiger un texte commun de réponse au gouvernement. L'enjeu est de taille. Jeudi prochain, les syndicats doivent absolument montrer qu'ils ont le soutien de l'opinion publique en dépassant le million de manifestants comptabilisés par la CGT le 27 mai dernier. Faute de réussir ce pari, ils auront les plus grandes difficultés à se faire entendre à la rentrée lors de l'examen du texte au Parlement. A. L. et S. T.

**ALAIN JOCARD**

# Le Monde

Jeudi 17 Juin 2010

## Une

### **Gauche et syndicats cherchent la réplique au plan rigoureux de réforme des retraites**

62 ans L'âge légal auquel sera progressivement portée la retraite d'ici à 2018

2018 L'année où la retraite à taux plein sera de droit à 67 ans (contre 65 ans actuellement)

10,55% Le nouveau taux de cotisation, dans dix ans, pour les fonctionnaires

230 millions d'euros: le gain escompté du relèvement de la tranche la plus élevée de l'impôt

C'est officiel. La retraite à 60 ans, cet " acquis " du premier septennat de François Mitterrand, a vécu. La retraite à 62 ans sera effective pour (presque) tous en 2018. Un peu plus de deux mois après le lancement, le 12 avril, de la concertation sur la réforme des retraites, Nicolas Sarkozy a rendu, mardi 15 juin, ses arbitrages. Ambitieux sur le plan financier, la réforme constitue aussi un volet de l'assainissement des finances publiques engagé sous la pression des marchés financiers et de la Commission européenne. Le système de retraite, déficitaire de 32 milliards d'euros, doit être ramené à l'équilibre dès 2018. L'effort sera obtenu par le relèvement de l'âge de la retraite (près de 19 milliards d'économies en 2018), par 4,4 milliards de nouvelles recettes, dont la taxation des hauts revenus et celle des revenus du capital, et par 4 milliards d'économies sur la fonction publique.

La réforme a été présentée mercredi par le ministre du travail, Eric Woerth. Elle est " responsable " et "

*juste "*, a-t-il assuré, en se gardant la possibilité de corriger le texte jusqu'au 18 juin.

La réforme des retraites prévoit un relèvement rapide, à raison de quatre trimestres par an, des âges de la retraite à compter de 2011. La première génération concernée sera celle de 1951. " *Il n'y a pas de magie... On ne peut pas promettre qu'on peut à la fois travailler moins longtemps, augmenter les pensions et ne plus avoir de déficit "*, a déclaré M. Woerth, dans son discours de présentation. " *Même avec une retraite portée à 62 ans, les Français passeront trois ans de plus à la retraite qu'en 1980 "*, a-t-il ajouté, comme pour faire passer la pilule de l'enterrement de la retraite à 60 ans.

L'âge plutôt que la durée de cotisation Pour augmenter la durée d'activité, le gouvernement a joué en priorité sur l'âge légal de départ à la retraite, qui sera progressivement porté de 60 ans à 62 ans en 2018 pour les salariés du privé et pour les fonctionnaires. L'âge donnant droit à la pension complète passera dans le même temps de 65 ans à 67 ans. La France rejoindra ainsi le peloton des pays industrialisés à la législation la plus dure. La durée de cotisation, en revanche, augmentera de manière limitée : elle passera à 41,5 annuités en 2020, comme l'avait prévu la réforme Raffarin-Fillon de 2003.

Quelques aménagements Pour atténuer l'impact de sa réforme, le gouvernement maintient le dispositif des carrières longues, que la CFDT avait arraché en 2003. Les salariés ayant commencé à travailler avant 18 ans pourront continuer à partir entre

58 et 60 ans, à condition de disposer de la durée de cotisation requise plus deux ans. La pénibilité sera prise en compte : les salariés ayant une incapacité égale ou supérieure à 20 % pourront partir à la retraite à 60 ans et cela, sans décote, même s'ils n'ont pas tous leurs trimestres. Au total, 60 000 personnes par an ayant eu une vie professionnelle plus dure que les autres pourront prendre leur retraite avant les autres en 2011, et 100 000 en 2015.

Des dispositifs sont aussi prévus pour les jeunes en situation précaire et les femmes (prise en compte de l'indemnité journalière perçue pendant le congé maternité dans le calcul de la pension).

Un calendrier spécifique pour les régimes spéciaux Les salariés des régimes spéciaux, qui ont été l'objet d'une réforme en 2007, devront comme les autres travailler plus longtemps. Mais à partir du 1er janvier 2017 seulement. Cet horizon lointain vise à prévenir les mouvements sociaux qui avaient été particulièrement forts dans les transports en 1995.

De nouvelles recettes Le gouvernement prélèvera en 2011 de nouvelles recettes dont il espère un gain de 4,4 milliards en 2018. Elles toucheront les hauts revenus, les revenus du capital (dividendes, plus values, stock-options), les " retraites chapeaux " et les entreprises. Le taux de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu sera porté de 40 % à 41 %. Non prise en compte dans le bouclier fiscal, la mesure rapportera 230 millions. Nettement moins que l'annualisation du calcul des



allègements de charges patronales (2 milliards.)

La convergence public-privé sera progressive Le gouvernement prévoit de relever le taux de la cotisation (7,85 %) des fonctionnaires et de l'aligner sur celui du privé (10,55 %) en dix ans. Le dispositif permettant, dans le public, aux parents de trois enfants de liquider leur pension à partir de quinze ans de service sera

fermé en 2012. En revanche, le mode de calcul de la pension des fonctionnaires (prise en compte des six derniers mois de traitement indiciaire) ne sera pas aligné sur celui du privé (prise en compte des vingt-cinq meilleures années).

Enfin, les ressources du Fonds de réserve des retraites, créé par Lionel Jospin, seront transférées à la Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Elles s'élèvent à 33 milliards d'euros et permettront de financer les déficits accumulés d'ici 2018 par le régime général et le fonds de solidarité vieillesse. L'intersyndicale a d'ores et déjà appelé les salariés à la mobilisation le 24 juin.

**Claire Guélaud**

**Tous droits réservés : Le Monde**  
**B292C3F88AB05C0B056D1AA0BE0C619F2790ED4F67CC591F9A15894**

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)



Mercredi 16 Juin 2010

## Événement

### Syndicats L'union malgré tout

Journée sombre pour les syndicats. La présentation ce matin de la réforme des retraites, dans un climat social d'apparence calme, marque la défaite provisoire de leur action. Fortement opposés au projet du gouvernement, ils n'ont pas réussi, pour l'instant, à mobiliser à un niveau permettant de le remettre en cause. Réussiront-ils à rassembler davantage de manifestants le 24 juin prochain? Rien de moins sûr. Mais qui dit échec de la mobilisation ne dit pas forcément défaite auprès de l'opinion publique. Bien au contraire. Et si les Français se disent majoritairement opposés au projet sur les retraites, les syndicats n'y sont pas pour rien.

A l'inverse de 2003, où l'approbation

de la réforme par la CFDT avait été vécue comme une trahison par la CGT, les principales centrales ont réussi, cette fois-ci, à maintenir une unité (à l'exception de FO) rarement vue sur un tel sujet. Ciment de cette union: l'opposition au report de l'âge légal, que le gouvernement a placé au cœur de son projet. En matraquant dans les médias que la réforme est «*injuste*», les syndicats ont marqué des points. Nicolas Sarkozy en a conscience, qui craint, justement, que son projet soit considéré comme injuste. «*Sarko était furieux du déroulement de notre congrès, et de la charge portée par François Chérèque contre la réforme*», rapporte un dirigeant de la CFDT. *La visite du patron de la CGT, avec lequel le secrétaire général de la*

*CFDT s'est ostensiblement affiché, a fini d'agacer le pouvoir. Quitte à s'arranger pour que Bernard Thibault s'éclipse peu de temps avant que les militants CFDT approuvent le principe d'un allongement de la durée de cotisations.*

*L'unité des deux principaux syndicats tient bon. Et s'ils ont perdu la bataille de la rue, tout en gagnant celle de l'opinion, rien ne dit qu'ils ne réussiront pas à mobiliser à la rentrée. Quand les Français auront fini de calculer leur nouvel âge de départ à la retraite...*

**Luc Peillon**

Jeudi 17 Juin 2010

**Enquête**

**Chérèque : « Cette réforme est une provocation »**

PROPOS RECUEILLIS PAR Olivier Auguste et Marc Landré LE FIGARO. - Que pensez-vous de cet avant-projet de loi ? **François CHÉRÈQUE.** -C'est une réforme injuste et à court terme, quasiment une provocation. Le gouvernement justifie cette réforme par la crise mais il refuse de toucher aux hauts revenus et du capital. 85 % de l'effort est supporté par les salariés via le passage à 62 ans et le relèvement des taux de cotisations des fonctionnaires.

**La réforme est-elle bouclée financièrement ?**

Non. Elle n'est équilibrée qu'en 2018 et les déficits jusqu'à cette date sont financés par le Fonds de réserve des retraites qui avait été créé pour que le poids des départs en retraite des baby-boomers soit moins lourd à porter pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. Le problème reste entier après 2018. On ne peut en outre pas prévoir un financement du système en se basant sur une hypothèse de retour à l'équilibre de l'Unedic en 2015 pour

transférer des cotisations chômage vers les cotisations retraite.

**Jugez-vous « indolore », comme Éric Woerth, la hausse du taux de cotisation des fonctionnaires ?**

Une augmentation de 0,27 % par an sur dix ans, c'est quand même raide. C'est une sorte de double peine en matière de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. Non seulement leurs salaires n'augmentent plus mais on va leur prélever des cotisations supplémentaires qui vont peser sur leur pouvoir d'achat.

**Allez-vous rechercher un compromis ?**

Je considère qu'avec 85 % de la réforme financée par les seuls salariés, il n'y a pas grand-chose à grignoter. Les conséquences de la crise doivent être prises en compte par la fiscalité. Franchement, relever seulement de 1 % la tranche supérieure d'imposition sur le revenu, c'est ridicule et les gens vont s'en rendre compte.

**Que pensez-vous du dispositif « pénibilité » proposé ?**

C'est une usine à gaz qui crée de

nouvelles injustices parce qu'elle ne résout rien. La CFDT va remettre en chantier sa proposition d'une année de bonification de cotisation pour dix années d'exposition dans un métier pénible.

**Aucune mesure ne trouve grâce à vos yeux ?**

Difficilement car il s'agit d'un projet d'ensemble. Chaque salarié va pouvoir calculer ce qu'il en sera pour sa propre retraite. Et ça va être un choc. Le gouvernement a voulu protéger les carrières longues chères à la CFDT en les maintenant et en les élargissant à ceux qui ont commencé à travailler à 17 ans. Mais pourquoi avoir relevé à 43 ans la durée de cotisation pour en bénéficier alors qu'on aurait pu rester à 42 ans ? Il n'y a que cette demi-mesure qui pourrait trouver grâce à mes yeux si on y incluait ceux qui ont commencé à 18 ans qui sont condamnés à cotiser 44 ans.

**PROPOS RECUEILLIS PAR Olivier Auguste et Marc Landré**



Mercredi 16 Juin 2010

## Événement

# L'opinion résignée, mais jusqu'à quand ?

**Divisés sur les solutions, inhibés par la crise économique, les Français ne se sont pas encore mobilisés.**

Jeu, mais ni set, ni match. Pas encore. Dans la bataille de l'opinion qui oppose gouvernement et syndicats autour de la réforme des retraites, «*le coup de sifflet final n'a pas encore retenti*», estime Jérôme Fourquet de l'Ifop. Même si, dans la première manche qui vient de se jouer, Nicolas Sarkozy a bénéficié d'un certain état de résignation de l'opinion publique pour qui une réforme des régimes de retraite est indispensable pour assurer leur pérennité. «*Les Français sont prêts à faire des efforts, poursuit Jérôme Fourquet. Ils s'accordent pour dire qu'il ne faut pas toucher aux pensions des petits retraités, ni augmenter les cotisations. Mais la bataille des 60 ans et du report de l'âge légal de départ à la retraite est encore loin d'être gagnée.*» Même constat chez Gaël Sliman de l'institut BVA : «*Il y a aujourd'hui plus de résignation que de rébellion. Mais à l'automne, tout peut s'accélérer.*»

Pour François Miquet-Marty de l'institut de sondages Viavoice, «*le report éventuel de l'âge de la retraite de 60 à 63 ans creuse des clivages au détriment de l'exécutif*». Les catégories les plus populaires, et donc les plus proches de la gauche, y sont farouchement opposées, à plus de 70%.

«**Train de vie**». D'autant plus que

cette réforme «*va être rattrapée par la question des déficits publics, par celle du train de vie de l'Etat comme on vient de le voir avec la polémique sur les retraites des ministres (lire ci-dessous) et par la question fiscale*», met en garde Jérôme Fourquet. En annonçant que les hauts revenus seraient mis à contribution, le gouvernement a évité l'accusation de préparer un paquet de mesures injustes.

Cette annonce ne suffira pas à calmer les ardeurs des opposants à la réforme des retraites. «*Les Français seront prêts à accepter cette réforme s'ils acquièrent la certitude qu'elle ne sera pas suivie par une autre dans les deux ou trois prochaines années. En clair qu'on ne va pas repousser une nouvelle fois l'âge de départ. Ils veulent également que cette réforme s'accompagne d'une égalité public-privé, qu'elle prenne en compte la pénibilité du travail et surtout qu'elle fasse contribuer les plus hauts revenus*», reprend Jérôme Fourquet. Trois revendications qui ne sont pas forcément partagées par les mêmes catégories de population, ni par les mêmes tranches d'âge. Ce qui nuit à une plus forte mobilisation. Pour l'Ifop, «*étant donné la disparité des opinions des Français sur le sujet, le gouvernement dispose encore de nombreuses marges de manœuvre*».

«*De plus, observe François Miquet-Marty, en période de crise, les salariés éprouvent plus de difficultés à descendre dans la rue. Nous ne sommes pas vraiment dans des conditions où tout pourrait s'embraser comme en 1995 ou en 2003. Ce n'est pas le scénario le plus probable.*»

«**Petites touches**». Par ailleurs, les Français n'ont pas le sentiment que des solutions alternatives existent. Toujours selon l'institut Viavoice, seuls 39% d'entre eux estiment que la gauche pourrait faire mieux que l'actuel gouvernement.

En laissant filtrer par petites touches les contours de sa réforme, le gouvernement a préparé l'opinion publique. «*Ils ont clairement fait comprendre où ils allaient nous emmener*», juge Jérôme Fourquet. De toute façon, analyse François Miquet-Marty, Nicolas Sarkozy «*ne pouvait agir autrement. Avec son taux d'impopularité, il ne pouvait pas se permettre de passer à la hussarde. L'ensemble du gouvernement s'est retrouvé dans la position de celui qui marche au bord du gouffre*».

**Christophe FORCARI**

## La fin d'un tabou

Ceux qui doutaient non sans arguments de sa vraie capacité à réformer devront sans doute se faire une raison. En sifflant la fin de la retraite à 60 ans, Nicolas Sarkozy peut enfin espérer accrocher à son bilan une grande réforme emblématique. Quitte à renier au passage quelques solides engagements sur le *statu quo* de l'âge de la retraite, sur la non-augmentation des impôts, le maintien absolu du bouclier fiscal.

La réforme des retraites pour Sarkozy c'est, toutes proportions gardées, les 35 heures de la gauche... et de Martine Aubry. Un totem. Si l'essai est transformé à l'automne, le Président aura, enfin, le marqueur de rupture qui lui manquait, un bon viatique en tout cas pour mener campagne électorale. Car il ne faut pas s'y tromper. Cette réforme est aussi d'essence politique. Ce qui explique son ambivalence. Ses audaces symboliques : la fin des 60 ans. Ses timidités calculées : pas touche aux retraités. Ses ciblage opportuns : le coup de pouce aux petites retraites des agriculteurs. Et ses évidentes limites : la convergence privé-public reste largement au milieu du gué, le chantier d'un

régime unifié des retraites hors sujet. Prévenue à l'opinion avec un savoir-faire médiatique incomparable les syndicats l'ont appris à leurs dépens la réforme répond-t-elle aux objectifs d'efficacité et d'équité, fixés par ses propres concepteurs ? À voir. Sous réserve qu'elle ne soit significativement revue, la copie gouvernementale laisse encore beaucoup à désirer. Côté efficacité économique, elle s'appuie sur le scénario d'un reflux du chômage à 6,5 %, en 2018, qui paraît pour le moins optimiste. Jamais enregistré depuis pratiquement trente ans, peu réaliste dans le contexte de la compétitivité française, peu compatible également avec le manque de souffle des mesures en faveur de l'emploi, notamment des seniors.

Côté justice sociale, la réforme, en l'état, accentue la discrimination entre les populations épargnées retraités et régimes spéciaux, celles qui ne sont somme toute que peu sollicitées hauts revenus, entreprises et celles qui paieront plein pot : les salariés en général ; les métiers longs, précaires et pénibles en particulier.

Ainsi, le gouvernement trace

hardiment sa route et sa réforme sans chercher à composer avec les forces réformistes du pays. Il peut en espérer un regain de crédibilité et de profit auprès de militants et de partisans parfois orphelins de politique de réforme. Il devrait en tirer aussi quelques dividendes de relative sagesse gestionnaire auprès de Bruxelles et des marchés. Pas vraiment inutiles par les temps qui courent.

Encore faut-il franchir tous les obstacles. À l'approche de l'été, les syndicats n'ont pas la main très ferme. Leur esprit de mobilisation semble, lui aussi, se préparer aux vacances. Alors que l'opposition socialiste, elle, a le plus grand mal à accorder ses violons sur une partition réaliste et renoue même parfois avec des accents idéologiques d'une autre époque. Le péril, si péril il y a, attendra sans doute l'automne. D'ici là, personne ne peut anticiper l'évolution d'une opinion qui semble aussi dubitative sur la réforme que résignée sur sa mise en oeuvre. Ni acquise, ni mobilisée. Suspense.

### 2018 ou 2012 ?

Actualité **ÉDITORIAL 2018 ou 2012 ?** Soixante-deux ans. C'est l'âge qu'aura Nicolas Sarkozy en 2017 lorsqu'il prendra sa retraite, pour peu que les Français lui accordent un second mandat. Lui qui a commencé très jeune en politique, lui qui n'a pas lésiné sur la pénibilité des tâches au cours d'une longue carrière, ne pourra donc faire valoir aucune de ces considérations pour bénéficier de ce droit à la retraite à 60 ans qu'il défendait encore après son élection. Même la visite médicale qu'il pourrait passer dans ce but sera sujette à caution, car on sait en France ce qu'il en est de la transparence en matière de santé des présidents. Non, la suite de sa carrière, c'est peut-être en ce moment que Nicolas Sarkozy la joue. Tout comme, d'ailleurs, Martine Aubry. En décidant de faire de la réforme des retraites un « marqueur » de son

quinquennat, le symbole de son volontarisme et de son courage supposés, bref d'en faire « la mère de toutes les réformes », le président de la République joue en grande partie sa réélection là-dessus. Il aurait pu mettre tout le monde autour de la table, patronat et syndicats, opposition et majorité, pour explorer les voies d'une réforme le plus consensuelle possible. C'était, après tout, légitime pour un projet qui engage plusieurs générations sur de nombreuses années. C'était évidemment délicat à l'approche des échéances électorales de 2012, qui n'incitent pas la gauche à faire des cadeaux au pouvoir. Mais la réforme - dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité - n'en est justement pas à quelques mois près, sauf à reconnaître qu'elle se fait sous la pression des marchés financiers et de leurs agences de notation. Au-delà de

cette considération - qu'il ne faut pas prendre à la légère -, Nicolas Sarkozy a surtout vu dans la réforme des retraites un bon moyen de créer du clivage politique et de mettre le PS au pied du mur. De négociation, il n'y a pas eu ; juste un simulacre de concertation. Qu'il y ait un peu de bagarre autour de cette réforme, voire quelques blocages, ne serait pas pour déplaire au gouvernement pour qui la victoire n'en serait que plus belle. Pour l'heure, le pouvoir semble avoir gagné la bataille de la communication, mais chacun sait que les choses sérieuses se joueront à la rentrée. Et que la « mère de toutes les réformes » donnera bien le ton de la future campagne présidentielle. Nicolas Sarkozy a surtout vu dans la réforme des retraites un bon moyen de mettre le PS au pied du mur

**BRUNO DIVE** [b.dive@sudouest.fr](mailto:b.dive@sudouest.fr)

Edition de Elbeuf

Jeudi 17 Juin 2010

France-Monde

## L'éditorial de Michel Lepinay

Une réforme sans concession

Et voilà. La réforme la plus importante, et peut-être la plus risquée, du quinquennat Sarkozy est dévoilée. Pour la forme, le gouvernement attend maintenant la position des partenaires sociaux, avant d'aller plus loin. Pour la forme simplement. Car les positions sont connues. Les organisations syndicales de salariés sont contre, celles qui représentent le patronat sont pour. Comme prévu ! Il ne pouvait y avoir de surprise tant le gouvernement s'était employé à préparer le terrain, distillant les différents points de la réforme au fil d'indiscrétions, et interrogations à haute voix. La seule information de dernière minute venue perturber le plan de communication bien huilé aura été la dénonciation simultanée de quelques dérapages financiers concernant des membres du gouvernement. Les cigares très coûteux de Christian Blanc ou le permis de construire pas très clair du secrétaire d'Etat Alain Joyandet sont tombés à pic pour l'opposition... Pour atténuer le choc de sa réforme, le

gouvernement a choisi d'étaler les mesures dans le temps. Jusqu'en 2023. Pourtant, les leaders syndicaux s'indignent contre sa « brutalité ». En fait, s'il y a brutalité, elle n'est pas dans l'annonce elle-même, ni dans le calendrier de sa mise en œuvre, mais sans doute plus dans la symbolique même des mesures. Car sur ce plan, il n'y a pas de concession. Sur l'âge de départ tout d'abord. Dans la mesure où le tabou de la retraite à 60 ans était brisé, on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement laisse tranquilles les salariés qui doivent attendre 65 ans pour toucher une pension à taux plein, parce qu'ils n'ont pas assez cotisé. Mais eux aussi devront travailler deux ans de plus. Sur la pénibilité non plus, on n'a rien cédé. Même si sa définition n'est pas évidente, on aurait pu lâcher un régime particulier pour certaines professions du bâtiment, par exemple, dont le caractère usant ne fait pas débat. C'est non ! Là aussi. Pour partir un peu plus tôt, il faudra faire établir son degré d'usure par un médecin. En somme, la prise en compte de la pénibilité ne sera pas une prévention du risque, mais

simplement un constat de l'incapacité. Dommage. Comme il est dommage qu'on n'ait pas retenu une ou deux mesures fortes de solidarité mettant un peu plus à contribution les revenus financiers. Là encore, le gouvernement n'a pas pris de risque, et les protestations de principe de Laurence Parisot, craignant que le plan handicape les entreprises, n'abuseront personne. Ce plan n'est pas fait pour rechercher du consensus social. Il est d'abord fait pour démontrer que la France prend la mesure de la gravité de son déficit. Et est capable de faire les efforts nécessaires. Sans concessions. Comme on l'a exigé de la Grèce ou l'Espagne. Comme le préconise l'Allemagne qui nous donne des leçons. Il va falloir s'y habituer. Pendant quelques années encore la réduction des déficits sera l'alpha et l'oméga de la politique.

Il va falloir s'y habituer, la réduction des déficits passera avant tout...

Jeudi 17 Juin 2010

**FRANCEevenement**

**Générations**

» **édito**

Les vannes sont grand ouvertes, depuis sa citadelle de Bercy, Éric Woerth et son cabinet nous inondent de chiffres, de courbes, de projections. Les fuites, savamment organisées par le gouvernement ces derniers mois, n'ont pas épuisé le sujet. Submergés par la crue des commentaires, nous nous laissons dériver sans même tenter de nous raccrocher à de vieilles illusions. 62 ans à l'horizon 2018, 41 ans et demi de cotisations, la réforme des retraites nous emporte vers quoi, vers où ? Quel sens pour les générations qui nous suivent et s'appliquent à tenir le cap dans les courants contrariés de l'époque ? Ces questions, on peut l'imaginer, n'encombraient guère l'esprit des

habitants de Draguignan. Images en boucle, sur nos écrans, de rues éventrées par la puissance libérée d'eaux épaisses. Pavillons figés dans la boue, mobiliers en allumettes, voitures fracassées, résumés de vies en miettes. Sur leurs toits de tuiles romaines, des naufragés, encore nantis l'heure d'avant, guettent l'hélicoptère des secours afin d'être évacués. De haut, baignant dans le café au lait, la Provence ravagée ressemble au Bangladesh. La nature se déchaîne et soudain tous les Terriens se trouvent au même niveau. Comme après Xynthia, il y a trois mois, et en attendant le prochain coup de vent méchant, les commentaires s'emparent des mêmes mots, se coulent dans des arguments

maintes fois exposés. Réchauffement climatique, masses d'air cycloniques, déluges bibliques : face à ces risques décuplés, nous demeurons faibles et cette vulnérabilité est accrue par notre propre impéritie. Coïncidence du calendrier, un rapport du Sénat rédigé à la suite de la tempête en Vendée, le soulignait hier : tandis que le niveau de la mer ne cesse de monter, la population afflue sur nos littoraux. Ce sont des retraités, souvent. L'un d'entre eux, riverain du Var, racontait avec émotion hier soir comment un jeune voisin venait de lui sauver la vie. Soyez rassuré, M. Woerth.

**par Denis Daumin**



Jeudi 17 Juin 2010

## **Informations générales FAITS DIVERS**

**Éditorial Par Patrick Fluckiger**

### **Une génération**

En reculant progressivement l'âge de la retraite à 62 ans, le gouvernement clôt l'ère de la « génération Mitterrand ». D'ici juillet 2011, date du début de l'application de la réforme, la retraite à 60 ans aura vécu 28 ans, et très nombreux sont ceux qui en ont bénéficié, à ses débuts en 1983, qui sont encore de ce monde. Une génération, c'est peu à l'échelle historique, c'est beaucoup à l'échelle de la V République, d'autant que cette génération-là est à la charnière de deux styles de vie. Elle a connu la fin des « trente glorieuses », a été dopée, malgré elle, au déficit chronique des comptes publics, a souffert du chômage de masse, surtout pour les jeunes, tout en bénéficiant d'une augmentation considérable de l'espérance de vie et d'une civilisation de loisirs qui était inconnue de ses aînés.

À l'image des autres pays d'Europe, la France a profondément changé en ce quart de siècle. Des équilibres structurels ont été perdus et, parmi eux, celui des retraites il y a de moins en moins d'actifs pour payer de plus en plus de pensionnés, et ne rien faire mènerait inévitablement à la ruine du système. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne se sont déjà engagés dans la voie de l'allongement de la vie active. La France ne fait que suivre. Elle ne peut plus s'abriter derrière sa démographie, plus dynamique que la moyenne européenne.

Il était évidemment plus facile d'instaurer la retraite à 60 ans que de remonter, même très graduellement, à 62 ans. Le pas n'en est pas moins nécessaire. Le gouvernement l'a effectué avec moult précautions. Pour amortir le choc, il maintient le

dispositif « carrières longues » et taxe les plus hauts revenus. Disons-le nettement la mesure est bienvenue, mais ne pourra jouer que sur la marge, puisque tout le monde est d'accord sur le maintien du système de répartition, qui met les cotisations au centre des recettes.

Tout cela n'empêche pas les opposants de hurler au loup. Les syndicats sont dans leur rôle, mais la gauche politique devrait se montrer prudente tenter de faire croire qu'il est possible de sauver les retraites sans effort sur la longueur des carrières pourrait se retourner contre le PS dès 2012, s'il accédait au pouvoir. Les gouvernements socialistes grec et espagnol ne font pas différemment de François Fillon et Éric Woerth.

Jeudi 17 Juin 2010

## Retraites : Les syndicats critiquent la réforme, le patronat applaudit

Comme prévu, syndicats et patronat ont un avis résolument opposé sur les mesures annoncées par le gouvernement, mercredi 16 juin, pour réformer le système de retraite. "Cette réforme me paraît assez équilibrée (...). Les mesures qui ont été prises sont relativement raisonnables je crois," a ainsi vanté Jean-François Roubaud, président de la CGPME, sur France info. "J'applaudis des deux mains quand on veut baisser les cotisations patronales", s'est félicité M. Roubaud en se réjouissant également de l'alignement public-privé des taux de cotisation proposé par le gouvernement.

De son côté, le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, a demandé "le retrait" de l'avant-projet de loi de réforme des retraites, qu'il juge "injuste socialement et inefficace économiquement". "Le titre de la note de synthèse du ministère du travail est d'ailleurs significatif puisqu'il est question de répartir 'équitablement l'effort entre les salariés'. Ça veut bien dire que ce sont les salariés qui paient l'essentiel" des efforts à fournir, a-t-il dit.

Eric Aubin, responsable des retraites à la CGT, a demandé au gouvernement de "réécrire" son projet de réforme. "Ce que l'on propose, c'est de réécrire le texte en prenant en compte ce que disent les organisations syndicales" et que "ça

se traduise concrètement de façon à ce que ça ne soit pas les salariés qui paient", a déclaré M. Aubin. "On s'oppose au report de l'âge légal", a-t-il notamment rappelé, avant d'évoquer la journée d'action prévue le 24 juin à l'appel de plusieurs organisations syndicales.

"C'est une étape indispensable pour préserver le système, il fallait le faire, mais le compte n'est pas bon en ce qui concerne le financement," a estimé Daniele Karniewicz, présidente CFE-CGC de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). "Grosso modo, il nous faut à l'horizon 2020 à peu près 45 milliards d'euros par an et, là, le ministre met sur la table 29 milliards d'euros. En matière d'égalité de traitement de tous les Français devant la retraite, le compte n'est pas bon non plus parce qu'il n'y a pas de visibilité pour les salariés du privé et il n'y a pas de niveau garanti affiché [des pensions]", a défendu Mme Karniewicz.

**LAURENCE PARISOT SALUE UN "GRAND PAS EN AVANT"**

"Les annonces du gouvernement (...) visent à faire supporter l'essentiel du poids de la crise aux salariés et ne règlent pas à long terme la question du financement des retraites" critique pour sa part la CFDT. François Chérèque, le secrétaire général du syndicat, et Bernard Thibault, celui de la CGT, sont invités

conjointement du journal de 20 heures de France 2, mercredi soir.

Du côté du Medef, on semble vouloir continuer la politique de discrétion décidée par Laurence Parisot. La présidente du Medef ne prévoit pas d'intervenir dans les médias mercredi. Le quotidien Les Echos, dans son édition de mercredi 16 juin, estime que le Medef a délibérément choisi de "ne pas afficher précisément ses positions" pour "éviter que le projet du gouvernement ne soit trop ouvertement identifié comme celui du patronat", mais la principale organisation patronale a tout de même publié un communiqué qualifiant le report de l'âge légal de départ à la retraite de "grand pas avant". "En fixant le départ à la retraite à 62 ans en 2018 pour tous, le projet du gouvernement réintroduit de l'équité à la fois entre les générations et à l'intérieur de chaque génération", juge Laurence Parisot. Le Medef juge toutefois qu'il est encore trop tôt pour évaluer certaines des mesures proposées, notamment sur la mesure de la pénibilité du travail. Certains des éléments de la réforme "pourraient porter atteinte à la compétitivité des entreprises", craint le Medef.

LEMONDE.FR Le Monde.fr, avec AFP et Reuters

## **Mouvements sociaux**

Jeudi 17 Juin 2010

## Social-Eco

### « Grève des chômeurs » à Carhaix

**Une trentaine de personnes occupent le Pôle emploi de la ville pour se faire entendre.**

Pôle emploi, récemment pris à partie par ses conseillers qui ne supportent plus leurs conditions de travail, est l'objet de contestations qui s'élèvent cette fois-ci de l'autre côté du guichet. Les chômeurs se mobilisent à leur tour pour dénoncer cette institution qui malmène leurs droits et dont la mission a changé de visage. Lundi, une trentaine de membres de la Coordination des collectifs des chômeurs et précaires de Bretagne ont investi les locaux de Pôle emploi à Carhaix, dans le Finistère. La solidarité entre chômeurs et conseillers s'est concrétisée à travers l'organisation d'une assemblée générale à laquelle tous ont participé. A l'issue de celle-ci, une liste de

revendications communes a été dressée : la fin du suivi mensuel obligatoire, l'arrêt du « flicage » des papiers d'identité des demandeurs d'emploi, le recrutement d'agents supplémentaires pour améliorer le service ainsi que la titularisation des conseillers employés en CDD. La communication avec la direction de Pôle emploi a été en revanche beaucoup plus difficile, le siège régional ayant refusé d'entamer de véritables négociations. Vers 22 heures, les occupants ont été délogés par les forces de l'ordre « comme des malpropres, et pas forcément dans la douceur », comme en témoigne une chômeuse ayant pris part au mouvement. Armés de persévérance,

les demandeurs d'emploi ont repris l'occupation dès le lendemain, mardi 15 juin. La détermination a fini par payer : avant d'être à nouveau chassés par la police, les manifestants ont obtenu la promesse d'une rencontre avec la direction régionale qui se déroulera à Brest, le 22 juin 2010.

Cette occupation s'inscrit dans le cadre de l'appel du 3 mai pour une « grève des chômeurs » qui vise à promouvoir les revendications des demandeurs d'emploi par des actions directes.

**Viviane Clermont**

## **Actualité sociale**

Jeudi 17 Juin 2010

## France

### **Portage salarial : la CGC signe le projet d'accord**

Le nouveau projet d'accord sur le portage salarial soumis à signature jusqu'à vendredi par le Prisme (la fédération patronale de l'intérim) pourrait être le bon (« Les Echos » du 16 juin). La CFE-CGC a décidé hier de signer le texte qui intègre de nouvelles concessions du Prisme. Et notamment l'utilisation de la période transitoire pour évaluer la manière dont les agences d'intérim géreront

cette activité. Selon toute vraisemblance la CFDT devrait signer d'ici à vendredi. Le Prisme a aussi accepté que les AGENCES POUR L'EMPLOI participent à l'évaluation de la fin de la période d'expérimentation. Dès signature de l'accord, le Prisme fera une demande officielle au ministre du Travail pour que l'activité des AGENCES D'EMPLOI soit élargie au portage

salarial pour la durée correspondant à la période transitoire de deux ans prévue par l'accord. Seuls deux syndicats sur trois devraient donc signer, la CGT, FO et la CFTC ayant annoncé leur refus de signer.

**Europe et international**

Jeudi 17 Juin 2010

## International

### Espagne : les réformes économiques et sociales piétinent

**Mis sous pression par les marchés financiers, le chef du gouvernement est en difficulté. Si son plan d'austérité est lancé, la réforme du marché du travail n'est qu'intérimaire et celle des retraites paraît enclavée.**

Pressé par ses partenaires européens, le FMI et les marchés financiers de s'attaquer drastiquement à la réduction du déficit des comptes publics de l'Espagne (11,2 % du PIB en 2009) et de lancer les réformes structurelles dont le pays a besoin, José Luis Rodriguez Zapatero, le président du gouvernement espagnol, qui assure, jusqu'au 30 juin, la présidence tournante de l'Union européenne, se présente aujourd'hui devant ses pairs, le travail à moitié fait. Son plan d'austérité, dont le durcissement a été imposé par Bruxelles avec 15 milliards d'euros (1,5 % du PIB) de mesures supplémentaires concentrées sur 2010-2011, ne satisfait pas complètement la Commission, qui lui a demandé, mardi, d'y ajouter 8 milliards d'euros d'économies l'an prochain. Si la restructuration du système financier est quasiment bouclée avec une réduction de 45 à 21 du nombre de caisses d'épargne, la réforme des retraites demeure en suspens (voire pages 2 à 7) tandis que celle du marché du travail, adoptée hier en Conseil des ministres, n'est qu'intérimaire.

Ne disposant pas d'une majorité au Parlement, le gouvernement socialiste, dont le plan d'austérité n'a été adopté qu'à une voix d'écart, fin mai, grâce à l'abstention d'un parti nationaliste catalan, a dû revoir sa stratégie. Pour répondre aux

demandes de l'opposition de participer à l'élaboration du texte, la réforme du marché du travail fera finalement l'objet d'un projet de loi soumis au vote parlementaire cet automne. En attendant et s'il n'est pas repoussé le 22 juin par les députés, le décret-loi présenté, hier, fera office de référence. Par rapport à l'ébauche présentée vendredi dernier (« Les Echos » du 14 juin), le document généralise les contrats offrant 33 jours de salaire par année d'ancienneté (contre 45 aujourd'hui), le montant des indemnités de licenciements ainsi que la prise en charge à hauteur de 8 jours par le fonds de garantie salarial pour soulager les caisses des entreprises. Il flexibilise les plans sociaux dès lors qu'une société enregistre des pertes et ouvre le marché de la recherche de l'emploi aux firmes de travail temporaire.

Rumeurs d'un plan de sauvetage

Ce nouveau retard n'a guère aidé à rassurer les marchés financiers sur la situation du pays. Hier, la prime de risque des bons du Trésor espagnols à 10 ans a dépassé les 220 points avec le Bund allemand, du jamais-vu depuis l'adoption de l'euro. Le gouvernement a dû démentir, hier, une nouvelle fois, les rumeurs, venues d'Allemagne ces derniers jours et relayées par un quotidien espagnol, « El Economista », selon lesquelles Bruxelles et le FMI travailleraient à la mise en place d'un plan de 250 milliards d'euros en faveur de l'Espagne. Dans ce contexte, la rencontre prévue vendredi à Madrid entre José Luis Rodriguez Zapatero et Dominique Strauss-Kahn, bien que présentée officiellement comme « une visite de travail », ne fait que nourrir les spéculations... C'est ce qu'on appelle une crise de confiance.



G.S



Jeudi 17 Juin 2010

## La réforme des retraites

### Italie : le report programmé jusqu'en 2050

Le système de retraites italien est l'un des plus complexes d'Europe et sans doute celui qui a été le plus réformé au cours des quinze années écoulées. Il fait cohabiter deux modes de calcul et traite différemment les hommes et les femmes. L'ancien, qui se base exclusivement sur l'ancienneté, est en voie d'extinction progressive. Le nouveau, qui monte en charge, prend pour référence l'âge du salarié. Depuis 1995, la notion de pension complète a disparu. Les pensions sont modulées selon un barème croissant avec l'âge de liquidation, lequel dépend notamment de l'espérance de vie de la génération de l'assuré. La période d'acquisition des droits à la retraite est limitée à l'atteinte de l'âge de 65 ans. Dans l'ancien régime, l'âge d'ouverture des droits était de 60 ans pour les

hommes et de 55 ans pour les femmes. Dans le nouveau régime, l'âge de départ à la retraite est progressivement retardé et sera soumis à une durée de cotisation minimale de 40 ans à partir de 2013. L'objectif est de repousser l'ouverture des droits à plus de 69 ans pour les hommes et à plus de 64 ans pour les femmes, à l'horizon de 2050. La population s'y perd évidemment, si bien que la presse a pris la peine de publier récemment d'énormes tableaux supposés aider les salariés à s'y retrouver. Il faut dire que le sujet redevient d'actualité en raison du tour de vis budgétaire imposé par Bruxelles, l'Italie étant plombée par une dette colossale dont la valeur a atteint en avril le record historique de 1.812 milliards d'euros. Résultat, le dossier des retraites est de nouveau en débat avec deux mesures en cours d'adoption. La première vise à

retarder de quelques mois et pour une période transitoire les départs à la retraite dans le privé. La seconde a pour objet de mettre l'Italie en conformité avec les règles communautaires relatives à la parité dans la fonction publique. Pour l'instant, un fonctionnaire cesse de travailler à 65 ans s'il est un homme, à 60 ans s'il est une femme. En 2012, il n'y aura plus de différence. Pas de quoi faire descendre les Italiens dans la rue pour autant. Si le principal syndicat, la CGIL, appelle à la grève générale le 25 juin, c'est pour protester contre la rigueur imposée par l'équipe Berlusconi, pas contre la réforme des retraites.

DE NOTRE CORRESPONDANT À ROME.

**GUILLAUME DELACROIX**